

Maitrise d'œuvre pour la restauration morphologique du lit des Usses en plaine de Contamines-Sarzin (74)







N° d'Affaire ARI15-131 Version 5.3 Septembre 2018

Maitrise d'oeuvre pour la restauration morphologique du lit des Usses en plaine de Contamines-Sarzin (74)

Réf. ARI15-131/Diagnostic écologique/Version 5.3 Septembre 2018

SUIVI ET VISA DU DOCUMENT

Réf. ARI15-131

Etude: Maitrise d'oeuvre pour la restauration morphologique du lit des Usses en plaine

de Contamines-Sarzin (74)

Phase: Diagnostic écologique

Date de remise : Septembre 2018

Version: 5.3

Statut du document : Définitif

Propriétaire du document : SMECRU

Chef de projet : Lionel GUITARD

Rédacteur : Macha DEMASEURE / Sophie DECONFIN Vérificateur : Laurent

LHOSTE





SOMMAIRE

1.	PRESE	ENTATION DU PROJET - CONTEXTE	7
	1.1. Lo	calisation du projet	7
	1.2. Co	ontexte	7
	1.3. De	escription sommaire des travaux	7
2.	ENVIR	ONNEMENT REGLEMENTAIRE	10
;	2.1. Le	s zonages réglementaires	10
	2.1.1.	Les sites Natura 2000	10
	2.1.2.	Les APPB	12
,	2.2. Le	s portes à connaissance et zonages non réglementaires	13
	2.2.1.	Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique	13
	2.2.2.	Les inventaires départementaux des zones humides	15
	2.2.3.	Corridors écologiques du SRCE de Rhône-Alpes	16
3.	ETUDE	BIBLIOGRAPHIQUE	17
;	3.1. Re	ecueil d'informations	17
	3.1.1.	Protections réglementaires	17
	3.1.2.	Bases de données communales	17
	3.1.3.	Sollicitation des acteurs locaux / Consultation des études existantes	18
,	3.2. SY	NTHESE DES DONNEES	18
	3.2.1.	La flore	18
	3.2.2.	La faune	18
4.	INVEN	TAIRES NATURALISTES FAUNE/FLORE/HABITATS	21
	4.1. Me	éthodes d'inventaires	21
	4.1.1.	Effort de prospection	21
	4.1.2.	Inventaires floristiques et habitats	21
	4.1.3.	Inventaires faunistiques	22
	Carte o	le localisation des stations d'inventaire	24
	4.1.4.	Evaluation patrimoniale	26
	4.2. Sy	nthèse des données naturalistes et évaluation patrimoniale	29
	4.2.1.	Les habitats de la zone d'étude	29
	4.2.2.	Les espèces floristiques présentes	32
	4.2.3.	La faune terrestre	34
	4.2.4.	Carte de localisation des espèces à enieux	40

5.	ENJEU2	X ENVIRONNEMENTAUX	42
;	5.1. Ide	ntification des enjeux	42
	5.1.1.	Les habitats naturels	42
	5.1.2.	La flore	42
	5.1.3.	La faune	42
;	5.2. Effe	ets du projet sur l'environnement et mesures associées	46
	5.2.1.	Emprise du projet	46
	5.2.2.	Incidences du projet en phase travaux	47
	5.2.3.	Incidences permanentes du projet	49
	5.2.4.	Mesures d'évitement et de réduction des impacts	50
	5.2.5.	Impacts résiduels	52
	5.2.6.	Mesures d'accompagnement et de suivis	52
	5.2.7. d'atténu	Tableau récapitulatif des impacts du projet sur les espèces et des me	
6.	ANNFX	F	56

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation du secteur d'étude (géoportail)	7
Figure 2 : Scénario proposé pour la restauration des Usses au niveau de la plaine Contamine-Sarzin	
Figure 3: Localisation des zones humides départementales	15
Figure 4 : Localisation des corridors écologiques (SRCE)	. 16
Figure 5: Localisation des stations d'inventaires	. 25
Figure 6: Ripisylve des Usses en amont du pont	. 29
Figure 7 : Fourrés médio-européens sur sols riches	30
Figure 8 : Affluent rive gauche et Forêt galerie méditerranéenne à grand Salix	30
Figure 9 : Le site d'extraction (à gauche) et l'ancienne décharge (à droite)	31
Figure 10: Zones humides présentes à l'Est de la décharge; site toujours en eau (à gauc et périodiquement immergée (à droite)	31
Figure 11: Sol argileux	32
Figure 12 : Carte des habitats recensés (Typologie EUNIS)	33
Figure 13 : Localisation des espèces faunistiques à enjeux de conservation	.41
Figure 14 : Emprise approximative des aménagements	.46
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Correspondance des habitats Natura 2000	12
Tableau 2 : Zones umides recensées par l'inventaire départemental 74 de la zone d'ét	
Tableau 3 : Liste des espèces végétales patrimoniales potentiellement présentes	
	15
Tableau 4 : Liste des espèces patrimoniales faunistiques potentiellement présentes	15 18
Tableau 4 : Liste des espèces patrimoniales faunistiques potentiellement présentes Tableau 5 : Effort de prospection	15 18 19
	15 18 19 21
Tableau 5 : Effort de prospection	15 18 19 21 34
Tableau 5 : Effort de prospection Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur la zone d'étude	15 18 19 21 34
Tableau 5 : Effort de prospection Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur la zone d'étude Tableau 7 : Liste des espèces de mammifères recensées sur la zone d'étude	15 18 19 21 34 38
Tableau 5 : Effort de prospection	15 19 21 34 38 39
Tableau 5 : Effort de prospection	15 18 19 34 38 39 39
Tableau 5 : Effort de prospection	15 19 21 34 39 39 ente



1. PRESENTATION DU PROJET - CONTEXTE

1.1. LOCALISATION DU PROJET

Le site d'étude se trouve sur la commune de Contamine-Sarzin, dans la vallée des Usses, en Haute-Savoie (74). La commune est située au Sud-Ouest du massif du Vuache, au Sud-Est du bassin genevois et au Nord-Ouest de l'agglomération annecienne.

La rivière des Usses s'écoule d'Est en Ouest jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Seyssel. L'aire d'étude se situe sur le secteur de Bonlieu et concerne un linéaire d'environ 1,4 km réparti depuis la confluence des Grandes Usses avec les petites Usses à l'amont, jusqu'au pont de Contamine-Sarzin à l'aval.

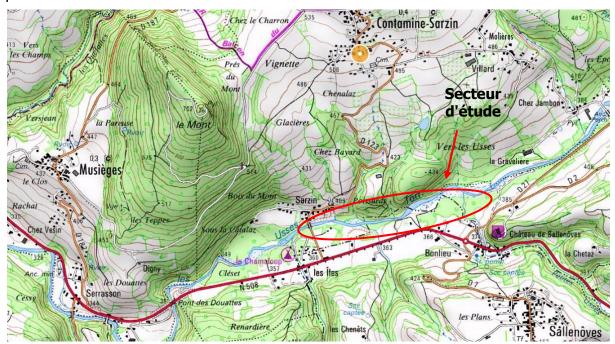


Figure 1: Localisation du secteur d'étude (géoportail)

1.2. CONTEXTE

Le SMECRU anime le contrat de rivière des Usses depuis 2014.

La fiche Action VB1.1.DF4 a pour objectif de favoriser/restaurer la mobilité du lit, stabiliser le profil en long et améliorer les habitats des Grandes Usses entre la confluence des Petites Usses et le pont de Contamine-Sarzin situé en milieu de la plaine alluviale.

Ce secteur, historiquement mobile, est en voie de chenalisation. Il est l'un des seuls pouvant actuellement être restauré compte tenu des enjeux présents à l'aval et de l'espace disponible (limite latérale contrainte par les aménagements et la topographie).

1.3. Description sommaire des travaux

La restauration écologique des Usses au niveau de Contamine-Sarzin comprend plusieurs volets qui permettent ensemble de répondre aux objectifs cités dans le rapport d'étude

préliminaire (Décembre 2016). La solution proposée étant cohérente avec les enjeux, les objectifs et les stratégies d'actions définies par la fiche action concernant la restauration écologique des Usses au droit de Contamine-Sarzin. Des ajustements et mesures complémentaires restent possibles.

Les aménagements sont présentés sur la carte ci-après. Les surfaces et habitats touchés sont détaillés dans la partie 5.2.1.

Le principe prédominant reste l'amélioration de la recharge sédimentaire latérale ou au sein des structures alluviales, de son transfert vers l'aval, qui apparaît défaillant actuellement, et de la diversification des faciès par le biais de travaux déclencheurs de modifications des caractéristiques hydrauliques tout le long du secteur, couplés à des mesures de gestion et accompagnement durant la prochaine décennie.

Les 5 grandes thématiques d'aménagements sont :

- <u>Le reméandrage</u>: il consiste à reconnecter le cours d'eau avec ses anciens bras secondaires de façon directe (à l'issue des travaux) ou indirecte (par érosion naturelle future), sachant que ces bras sont actuellement difficilement mobilisables. Les emprises des bras qu'on se propose de réactiver feront l'objet de terrassements et d'un défrichement préalable de la végétation.
- <u>La maîtrise des érosions</u>: le projet vise à redonner de la mobilité latérale au cours d'eau, il conviendra toutefois d'éviter de mettre en péril des espaces sensibles ainsi que de limiter la possibilité des Usses à retourner dans son lit actuel rectiligne. Pour ce faire, il est préconisé la mise en œuvre d'un perré en enrochements libres avec sabot anti-affouillement.
- <u>La remobilisation des structures alluviales</u>: il est préconisé de mener un travail de déblai-remblai afin de réinjecter ces volumes en bord de chenal vif et faciliter leur reprise à court terme.
- La diversification des habitats aquatiques: l'augmentation de la sinuosité du cours d'eau va "naturellement" modifier les conditions d'écoulement au sein du lit mineur et générer des faciès plus diversifiés ainsi que des milieux humides associés. Cette hétérogénéité des faciès d'écoulement demeure absente sur la zone de transit uniforme et rectiligne en partie basse de la zone de projet pour laquelle il apparaît difficile de terrasser un nouveau lit. La diversification des faciès sur les parties rectilignes sera menée, au sein du chenal préférentiel, par augmentation de la rugosité du lit. Ces éléments de rugosité seront mis en œuvre à partir de matériaux du lit (blocs, galets) ou importés et seront disposés de façon isolée ou groupée de façon à créer des obstacles ponctuels aux écoulements de moyennes eaux sous la forme d'épis, micro-seuils, rampes ou banquettes.
- La gestion de la végétation : Le projet implique une gestion de la végétation aussi bien en phase travaux, qu'en accompagnement futur. La présence généralisée de la Renouée du Japon devra faire l'objet d'une attention particulière lors du défrichement des atterrissements et terrassements pleine masse. Au vu des coûts élevés d'évacuation et de traitement des terres contaminées, ainsi que du développement de la Renouée sur la zone de projet, les terres contaminées seront confinées, traitées par déblai et enfouissement sous le niveau du futur lit mineur avant le remblaiement de l'ancien lit.

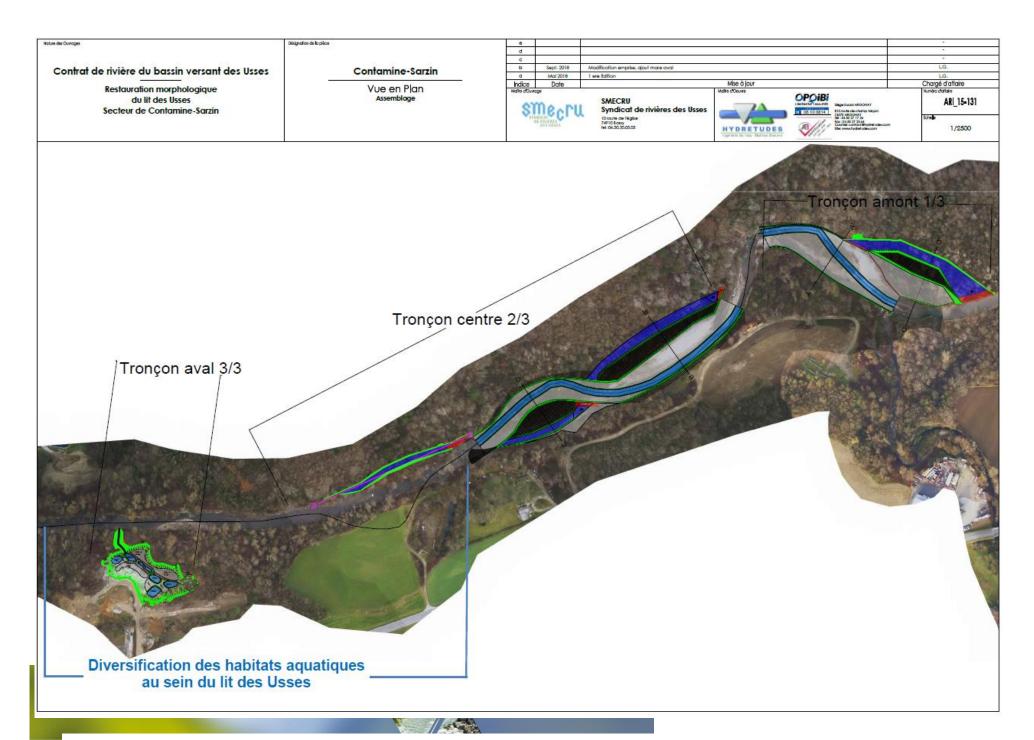


Figure 2 : Scénario proposé pour la restauration des Usses au niveau de la plaine de Contamine-Sarzin

2. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

2.1. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

2.1.1. Les sites Natura 2000

2.1.1.1. ZSC du Massif du Mont Vuache (FR8201711) - A environ 1km de la zone d'étude

La montagne du Vuache est située à l'ouest de la Haute-Savoie ; elle appartient à l'extrémité méridionale de la haute chaîne du Jura, dont elle est séparée par la cluse du Rhône. Le Vuache présente une géologie remarquable, notamment du fait de l'existence d'une faille majeure dont le " miroir " (plan de coulissement) est localement bien observable. L'épaulement nord du Vuache, en surplomb du défilé de l'Ecluse, est en site classé. Du fait de la conjonction de facteurs géologiques, climatiques et topographiques originaux avec une influence méridionale très marquée, le Vuache recèle des milieux naturels variés.

La montagne est principalement occupée par des forêts de feuillus à tendances montagnardes ou thermophiles en fonction de l'altitude et de l'exposition. Ces formations forestières sont entrecoupées sur le flanc oriental par quelques pâturages, prairies ou pelouses sèches plus au sud. De petites pelouses sèches se développent également en marge des boisements et au sein des falaises en versant ouest.

Le Vuache compte 7 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 habitat prioritaire : 9180* (Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion). Il s'agit de milieux forestiers (hêtraies neutrophiles ou calcicoles, forêts de ravins), de milieux rocheux et de falaises, de broussailles à Buis, voire ponctuellement en piémont de zones humides (bas-marais alcalins).

Le Mont Musiège en avant poste au Sud du Mont Vuache est identique à celui-ci en matière de géologie, de faune et de flore et de végétation. Il recèle des types d'habitats remarquables, hêtraies neutrophiles, falaises continentales...

La vallée du Fornant qui sépare Mont Vuache et Mont Musiége abrite de belles formations forestières de pentes et de ravins.

La partie inférieure au pied du Vuache est occupée par des zones humides, des pelouses sèches et de la forêt feuillue.

Ces zones humides de piémont abritent une espèce d'intérêt communautaire : le Liparis de Loesel.

Parmi les mammifères, le Lynx d'Europe a été observé à plusieurs reprises sur le territoire.

Une trentaine de plantes de grand intérêt ont été recensées sur l'ensemble du site ; il s'agit principalement d'espèces à affinité méridionale. Le Dictamne blanc et le Buplèvre très élevé trouvent au Vuache leur unique station départementale.

Au printemps, les forêts de la crête sont le siège d'une floraison de plantes vernales particulièrement spectaculaire, avec notamment l'Erythrone dent de chien dont c'est vraisemblablement la plus belle station du département.

La montagne héberge également une faune diversifiée de mammifères (forte population de chamois et fréquentation passagère par le Lynx d'Europe) ou les reptiles (le Lézard vert,

HYDRETUDES

espèce d'affinité méridionale, est bien présent). Les invertébrés sont moins bien connus, mais il faut signaler une population bien installée du papillon Apollon au niveau des zones ouvertes et rocheuses du flanc ouest.

2.1.1.2. <u>ZPS du Massif du Mont Vuache (FR8212022) - A environ 1km de la</u> zone d'étude

Le Vuache s'inscrit dans la continuité du vaste ensemble formé par la haute chaîne du Jura, l'Etournel et le défilé de l'Ecluse, qui présente globalement un intérêt ornithologique majeur. Il fait partie de la ZICO RA 14 " Haute chaîne du Jura : défilé de l'Ecluse, Etournel et mont Vuache ".

Parmi les Galliformes, la Gélinotte des bois niche sur la montagne du Vuache, où elle fréquente de préférence les boisements mélangés de crête.

En ce qui concerne les rapaces, le Faucon pèlerin niche en plusieurs points des falaises du versant ouest ; le Grand-duc d'Europe est également présent, nichant dans la partie nord de ces mêmes falaises. L'Aigle royal, le Circaète Jean-le-Blanc et le Faucon hobereau utilisent le secteur comme terrain de chasse. La nidification du Circaète Jean-le-Blanc sur le site reste à confirmer. Le Milan noir et la Bondrée apivore nicheraient pour leur part sur le mont Vuache ou sa base périphérique.

La Pie-grièche écorcheur niche sur les prairies sèches de la base du massif. La nidification du Pic noir et du Pic mar est possible, mais doit être confirmée.

De plus, les crêtes nord du Vuache jusqu'à la dépression du Golet du Pey (800m) constituent, au même titre que le défilé de l'Ecluse, une importante voie de migration pour les oiseaux, à l'automne et au printemps. C'est un goulet migratoire essentiel pour les rapaces (l'un des treize sites principaux identifiés à ce titre en France), puisque plus de 20 000 oiseaux de proie y sont régulièrement comptabilisés au passage, principalement : Buse variable (< 14 000 individus), Bondrée apivore (< 5000), Milan noir (< 4000), Milan royal (< 2000), Epervier d'Europe (< 800).

Mais d'autres migrateurs peuvent être observés tels que Cigogne blanche, Cigogne noire, Grue cendrée, Héron cendré, Grande Aigrette ou des passereaux : Alouette lulu, Alouette des champs, Pigeon colombin, Grive litorne, Merle à plastron...

Les milieux présents dans ces zones Natura 2000 sont les suivants :

Tableau 1 : Correspondance des habitats Natura 2000

Cahier d'habitats	Corine Biotopes	EUNIS	Intitulé EUNIS
3270	24.52	C3.53	Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles
6110	34.11	E1.11	Gazons eurosibériens sur débris rocheux
6210	34.3(1 à 4)	E1.2(2 à 8)	Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases
6410	37.311	E3.51	Prairies à Molinia caeruleaet communautés apparentées
6510	38.2	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
7230	54.2	D4.1	Bas-marais riches en bases, y compris les bas-marais eutrophes à hautes herbes, suintements et ruissellements calcaires
8130	61.3	H2.6(5)	Éboulis calcaires et ultrabasiques des expositions chaudes
8210	62.1	H3.2	Falaises continentales basiques et ultrabasiques
8310	65	H1.2	Intérieurs des grottes
9110	41.11	G1.61	Hêtraies acidophiles médio-européennes
9130	41.13	G1.63	Hêtraies neutrophiles médio-européennes
9150	41.16	G1.66	Hêtraies calcicoles médio-européennes
9160	41.24	G1.A14	Chênaies-charmaies subatlantiques à Stellaria
9180	41.4	G1.A4	Forêts de ravin et de pente

2.1.2. Les APPB

2.1.2.1. Zones humides de la Clef des Faux et de Vers Nantafond et Ravins (APPB083) - A environ 3km de la zone d'étude.

Les zones humides de la Clef des Faux et de Vers Nantafond, ainsi que les ravins du Crêt Petelet et des Contamines constituent un biotope très riche comportant plusieurs espèces animales et végétales protégées aux niveaux national et régional :

- animaux : Pic épeichette, Rousserolle Verderolle, Pie-Grièche écorcheur, Lézard vert et Triton helvétique;
- végétaux : *Carex paradoxa, Gymnadenia odoratissima, Dactylorhiza traunsteineri, Cypripedium calceolus, Aster amellus* et *Ophiglossum vulgatum*.

Considérant l'intérêt qui s'attache à la conservation du site en général, tant sur le plan paysager que sur celui de la régulation hydrologique, de l'épuration naturelle des eaux et de l'alimentation des nappes, l'APPB a fait l'objet d'un arrêté le 17/08/1988.

2.2. LES PORTES A CONNAISSANCE ET ZONAGES NON REGLEMENTAIRES

2.2.1. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

2.2.1.1. ZNIEFF de type II : Ensemble formé par la Haute-Chaîne du Jura, le défilé de Fort-la Cluse, Latournel et le Vuache - A environ 1km de la zone d'étude

Ce vaste ensemble naturel concerne la partie la plus accidentée du massif jurassien, autour de ses deux chaînons orientaux situés de part et d'autre de la vallée de la Valserine. Au sud, il se prolonge par l'arête du Vuache et le rebord du bassin genevois.

Le Rhône s'y insinue à la faveur du défilé du Fort l'Ecluse, site migratoire majeur à l'amont duquel s'étend la zone humide remarquable formée par les marais de l'Etournel.

Jusqu'à 650 m d'altitude, on rencontre surtout des forêts de feuillus ainsi qu'à exposition favorable des formations végétales hébergeant d'insolites « colonies méridionales » (Pistachier térébinthe, Erable de Montpellier...) où chante parfois la Grande Cigale. Un étage submontagnard dominé par le Hêtre conduit aux magnifiques futaies de l'étage montagnard où règnent Epicéa, Hêtre, Sapin pectiné et grands érables ; la flore en est également remarquable (Epipogon sans feuille, Fraxinelle blanche...). Les forêts plus clairsemées de l'étage subalpin, domaine de l'Epicéa, restent l'un des principaux bastions jurassiens du Grand Tétras, de la Chouette de Tengmalm et de la Chevêchette.

Enfin, la calotte sommitale des Monts Jura constitue l'ultime prolongement du milieu alpin. Un certain nombre d'espèces trouvent donc ici la limite septentrionale de leur aire de répartition, d'où des stations botaniques ou ornithologiques exceptionnelles. Parmi les insectes, plusieurs espèces (par exemple parmi les coléoptères) contribuent par ailleurs à distinguer la faune de la haute-chaîne de celles des massifs préalpins, pourtant très proches.

Plus à l'ouest, la vallée de la Valserine et le massif de Champfromier et du Crêt de Chalam conservent des paysages sauvages, largement dominés par la forêt ; les secteurs rocheux y restent néanmoins bien représentés. Le cortège d'espèces montagnardes, qu'il s'agisse de flore ou de faune, y est très complet.

Au sein de ce vaste ensemble, des secteurs étendus sont identifiés en ZNIEFF de type I compte tenu de leur riche cortège spécifique ou de l'intérêt des habitats représentés (qu'il s'agisse d'alpages, de forêts, de pelouses sèches, de cavités, de prairies de fauche de montagne ou de zones humides, au fonctionnement généralement fortement interdépendant).

La Haute-chaîne du Jura, le Vuache et le complexe Etournel/Fort l'Ecluse sont par ailleurs inventoriés en tant que Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Parmi les fonctionnalités assurées par un tel espace naturel, on remarque ici la coexistence de deux « corridors écologiques » perpendiculaires, tous deux d'intérêt majeur :

- celui tracé par le défilé du fleuve, qui matérialise l'axe emprunté par l'avifaune migratrice (et notamment les rapaces) au débouché méridional du plateau suisse,
- celui dessiné par l'échine montagneuse, l'une des liaisons les plus nettes entre les massifs alpin et jurassien. Ainsi, c'est ici que la reconquête spontanée du massif jurassien par l'Aigle royal s'amorce actuellement à partir des Alpes.

2.2.1.2. ZNIEFF de type I : Friche à molinie et pins des Poissards - en bordure de la zone d'étude

Le site présente dans sa partie haute un plateau argileux délimité à l'est et à l'ouest par des ruisseaux et au sud par une pente accentuée dirigée vers les Usses. Sur ces pentes, le terrain instable glisse fréquemment en période humide. Le plateau est occupé par une formation de pinède sur Molinie bleue et possède une micro-topographie fortement contrastée qui permet l'installation d'une végétation particulière; les espèces hygrophiles (recherchant l'humidité) y colonisent les petites dépressions, les espèces thermophiles et xérophiles (recherchant la chaleur et la sécheresse) colonisant quant à elles les buttes.

Parmi les espèces végétales, la présence de l'Aster amelle (ou Marguerite de la Saint Michel) protégée en France est à signaler. Des essais de plantations de Pin noir d'Autriche ont été entrepris sans succès sur le site, mais il semble que celui-ci ait subi un certain nombre de dégradations ces dernières années (pratique du tout-terrain, nivellement au bulldozer...).

2.2.1.3. ZNIEFF de type I : Montagne du Vuache et montagne de Musiège - A environ 1km de la zone d'étude

La montagne du Vuache et le Mont de Musiège, dans le prolongement sud de cette dernière, prennent place à l'ouest du département. Le Vuache forme l'extrémité méridionale de la Haute-chaîne du Jura dont il est séparé par la cluse du Rhône. Le mont de Musiège, est beaucoup plus petit que le Vuache dont il est séparé par les Gorges du Fornant, mais sa géologie, sa faune, sa flore et sa végétation sont similaires. Grâce à la conjonction de facteurs géologiques, climatiques et topographiques, le Vuache abrite des milieux naturels variés dont certains présentent un fort intérêt, en raison des espèces animales et végétales et des habitats naturels qu'ils hébergent. En ce qui concerne les milieux, la montagne est principalement occupée par les forêts de feuillus plus ou moins montagnardes ou thermophiles selon leur situation (chênaie buissonnante thermophile, chênaie-charmaie mésophile, chênaie-hêtraie acidophile, de hêtraie montagnarde chaude, hêtraie montagnarde mésophile, tillaie-hêtraie chaude de pente et érablière à scolopendre).

Ces formations forestières sont entrecoupées sur le flanc est par quelques pâturages et par des prairies et pelouses sèches au sud. De petites pelouses sèches plus ou moins étendues se développent également en marge des boisements et au sein des falaises sur le versant ouest. Une trentaine d'espèces végétales de grand intérêt ont été recensées, principalement des espèces à affinité méridionale.

Parmi les espèces végétales, le Dictamne blanc et le Buplèvre très élevé trouvent au Vuache leur unique station départementale. A signaler également qu'au printemps, les forêts de la crête sont le siège d'une floraison de vernales particulièrement spectaculaire, en particulier l'Erythrone dent de chien dont c'est vraisemblablement la plus belle station du département. La montagne héberge également une faune diversifiée que ce soit parmi les oiseaux (avec présence de la gélinotte, mais en régression), des mammifères (forte population de chamois et fréquentation passagère par le lynx), ou des reptiles (le Lézard vert, espèce d'affinité méridionale, est bien présent). Les invertébrés sont moins bien connus, mais il est à signaler une population bien installée du paillon Apollon au niveau des zones ouvertes et rocheuses du flanc ouest du Vuache.

2.2.1.4. ZNIEFF de type I : Crêt Petetet - A environ 3km de la zone d'étude

Cette zone, étagée entre 440 et 500 m d'altitude, comprend trois ravins séparés par des terres au relief adouci. Plateau, crêt et pentes sont largement occupés par des formations végétales de grand intérêt. Il s'agit de prairies maigres (ou pelouses sèches) à orchidées, et de friches à Molinie bleue sur argile, entrecoupées par des boisements. Elles comportent un cortège floristique typique de ces milieux, avec notamment dix-sept espèces d'orchidées réparties sur l'ensemble du site. Ces formations abritent un certain nombre d'espèces végétales remarquables au niveau régional ou local, parmi lesquelles l'Orchis de Traunsteiner.

2.2.2. Les inventaires départementaux des zones humides

D'après l'inventaire départemental des zones humides, 1 zone humide se situe dans l'emprise de la zone d'étude et une seconde en aval immédiat.

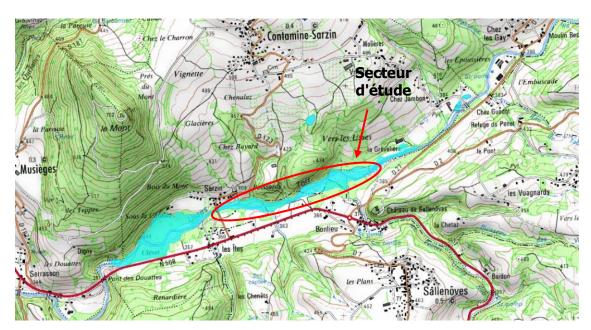


Figure 3 : Localisation des zones humides départementales

Elles sont présentées ci-après :

Tableau 2 : Zones umides recensées par l'inventaire départemental 74 de la zone d'étude

Nom (Code)	Surface	Intérêt écologique	Dist. à vol d'oiseau
Usses alluviales amont Sarzin	13,25 ha	Flore : Aucune espèce de valeur connue	inclus

		Faune : Aucune espèce de valeur connue	
Usses alluviales aval Sarzin	14,95 ha	Flore : Aucune espèce de valeur connue Faune : Espèces animales d'intérêt par ordre décroissant :	Quelques mètres
		Castor fiber (UI(NT), DH2),	
		Bombina variegata (DH2, LRN(VU), LRR(EN)),	
		Hierophis viridiflavus (LRD(VU))	

2.2.3. Corridors écologiques du SRCE de Rhône-Alpes

D'après les informations figurant sur le site de la DREAL, le SRCE Rhône-Alpes a défini des corridors écologiques à l'échelle du département et de la région.

La zone d'étude est concernée par l'un des corridors comme le montre la figure ci-dessous :

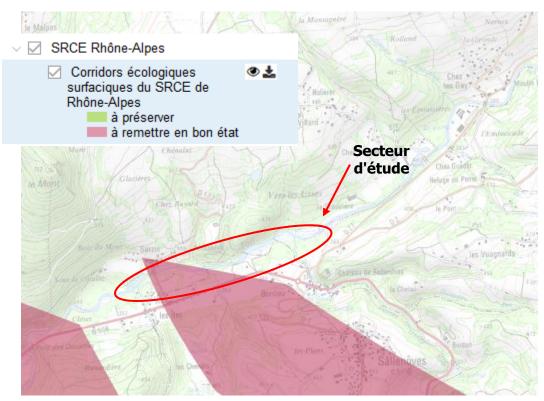


Figure 4 : Localisation des corridors écologiques (SRCE)

3. ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

3.1. RECUEIL D'INFORMATIONS

3.1.1. Protections réglementaires

Pour chaque périmètre réglementaire, des fiches et des listes d'espèces dites déterminantes, qui ont justifié le classement de la zone, ont été réalisées. Ces listes d'espèces constituent une première approche sur la sensibilité patrimoniale du site au niveau floristique et faunistique.

3.1.2. Bases de données communales

3.1.2.1. Base de données communales de la LPO

Des données faunistiques sont disponibles sur le site de la LPO, à l'échelle communale. Ces données concernent les taxons suivants :

- avifaune
- chiroptères
- mammifères
- reptiles
- amphibiens
- odonates
- lépidoptères.

Les dates d'observations des espèces sont récentes et s'étalent de 2010 à 2016.

Ces données permettent d'avoir une connaissance plus ou moins exhaustive de la faune présente sur la commune. Cela constitue une bonne base de démarrage pour l'étude naturaliste.

3.1.2.2. Base de données communales du CBNA/PIFH

Dans la même optique, des données floristiques à l'échelle communale sont disponibles sur les sites du Conservatoire Botanique National Alpin et du Pôle d'Inventaire Flore Habitats. L'ensemble des espèces floristiques des communes de Contamine-Sarzin et de Sallenôves sont recensées.

Les observations sont mises à jour régulièrement mais peuvent être très anciennes. Ainsi, un premier tri est effectué pour conserver uniquement les données à partir des années 2000.

De plus, la protection active des espèces concernées est précisée. Ces bases de données permettent de confirmer les relevés floristiques d'une zone d'étude et de mieux se familiariser avec la flore locale susceptible d'être rencontrée.

3.1.3. Sollicitation des acteurs locaux / Consultation des études existantes

Aucune étude n'est disponible et n'a pu être consultée.

3.2. SYNTHESE DES DONNEES

3.2.1. La flore

En croisant les relevés floristiques de l'ensemble des données collectées dans le cadre de la recherche bibliographique, environ 350 espèces floristiques ont été identifiées comme potentiellement présentes sur la zone d'étude.

Parmi ces dernières, les espèces présentant un enjeu de protection sont au nombre de 5. Il s'agit de :

Nom latin du taxon	Nom Français du taxon	Protections Actives
Anacamptis morio	Orchis bouffon	Convention Washington (Ann. B), Classé VU à la LR de la Flore vasculaire de France Métropolitaine, classé VU à la LR des orchidées de France Métropolitaine
Aster amellus	Marguerite de la Saint Michel	Protection nationale (art. 1), Classé EN à la LR de la flore vasculaire de Rhône-Alpes
Dactylorhiza traunsteineri	Orchis de Traunsteiner	Convention Washington (Ann. B), Classé NT à la LR des orchidées de France Métropolitaine, Protection régionale Rhône-Alpes (art. 1), Classé NT à la LR de la flore vasculaire de Rhône-Alpes
Dianthus superbus	Œillet magnifique	Protection nationale (art. 2 et 3), Classé EN à la LR de la flore vasculaire de Rhône-Alpes
Scorzonera humilis	Scorsonère des prés	Protection régionale Rhône-Alpes (art. 2)

Tableau 3 : Liste des espèces végétales patrimoniales potentiellement présentes

3.2.2. La faune

34 espèces faunistiques <u>potentiellement présentes et à enjeu de conservation</u> ont été recensées dont 28 espèces d'oiseaux, 2 d'amphibiens, 3 d'insectes et 1 mammifère.

Ces espèces faunistiques potentielles sont issues du croisement des données liées à la zone d'étude. Elles proviennent des fiches et listes associées aux périmètres des ZPS, SIC, ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type II, APPB, Zones humides et des listes issues des atlas communaux de la LPO des communes de Contamine-Sarzin et Sallenôves.

Pour chacune d'entre elles, son statut de protection est précisé ainsi que son statut sur les listes rouges nationales et régionales. La méthode d'attribution de l'enjeu de conservation est détaillée dans la suite du rapport.

Cette liste présente les espèces à enjeu de conservation ASSEZ FORT à TRES FORT étant recensées à proximité plus ou moins rapprochée de la zone d'étude.

Tableau 4 : Liste des espèces patrimoniales faunistiques potentiellement présentes

					Statuts	de protection		
Taxon	Nom scientifique	Nom français	Convention de Berne	Convention de Washington	Directive Habitats / Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale (RA)
AVI	Acrocephalus palustris	Rousserolle verderolle	An II			Art 3	LC	VU
AVI	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	An II		An I	Art 3	VU	VU
AVI	Aquila chrysaetos	Aigle royal	An II-III	An A+B		Art 3	VU	VU
AVI	Bonasa bonasia	Gélinotte des bois	An III		An I - II/2	Art 4 (Protection et commercialisation)	NT	NT
AVI	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	An II-III	An A+B	An I	Art 3	LC	VU
AVI	Buteo buteo	Buse variable	An II	An A		Art 3	LC	NT
AVI	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	An II			Art 3	VU	LC
AVI	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	An II	An A	An I	Art 3	LC	NT
AVI	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	An II			Art 3	NT	VU
AVI	Dendrocopos minor	Pic épeichette	An II-III			Art 3	VU	LC
AVI	Emberiza citrinella	Bruant jaune	An II			Art 3	VU	VU
AVI	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	An II-III	An A	An I	Art 3	LC	VU
AVI	Falco subbuteo	Faucon hobereau	An II-III	An A+B		Art 3	LC	VU
AVI	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	An II	An A		Art 3	NT	LC
AVI	Grus grus	Grue cendrée	An II	An A	An I	Art 3	CR	NA
AVI	Hirundo rustica	Hirondelle rustique	An II			Art 3	NT	EN
AVI	Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	An II		An I	Art 3	NT	LC
AVI	Mergus merganser	Harle bièvre	An III		An II/2	Art 3	NT	LC
AVI	Milvus migrans	Milan noir	An II	An A	An I	Art 3	LC	LC
AVI	Milvus milvus	Milan royal	An II	An A	An I	Art 3	VU	CR

Septembre 2018

ARI15-131/Diagnostic écologique/Version 5.3

HYDRETUDES

				Statuts de protection					
Taxon	Nom scientifique	Nom français	Convention de Berne	Convention de Washington	Directive Habitats / Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale (RA)	
AVI	Passer domesticus	Moineau domestique				Art 3	LC	NT	
AVI	Passer montanus	Moineau friquet	An III			Art 3	EN	VU	
AVI	Pernis apivorus	Bondrée apivore	An II-III	An A+B	An I	Art 3	LC	NT	
AVI	Saxicola rubetra	Tarier des prés	An II-III			Art 3	VU	VU	
AVI	Saxicola rubicola	Tarier pâtre	An II-III			Art 3	NT	LC	
AVI	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	An III		An II/1 - III/2		LC	NT	
AVI	Serinus serinus	Serin cini	An II			Art 3	VU	LC	
AVI	Tichodroma muraria	Tichodrome échelette	An III			Art 3	NT	LC	
MAM	Castor fiber	Castor d'Europe	An III		An II - IV	Art 2	LC	LC	
AMP	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	An II		An II - IV	Art 2	VU	VU	
AMP	Rana temporaria	Grenouille rousse	An III		An V	Art 5 - 6	LC	NT	
INS	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	An II		An II	Art 3	LC	LC	
INS	Lycaena dispar	Cuivré des Marais	An II		An II - IV	Art 2	LC	LC	
INS	Parnassius apollo	Apollon	An II	An A	An IV	Art 2	LC	LC	

-> Ces listes des espèces dites à enjeux de conservation permettent de cibler les prospections à venir.

4. INVENTAIRES NATURALISTES FAUNE/FLORE/HABITATS

4.1. METHODES D'INVENTAIRES

4.1.1. Effort de prospection

En 2016, les campagnes de terrain se sont déroulées de mars à septembre. Les dates de prospections sont détaillées ci-après. Pour chacune d'entres elles, la tranche horaire, les conditions météo et le taxon ciblé sont précisés.

Date	Tranche horaire	Conditions météo	Taxon ciblé	
30/03/2016	Journée	Bonnes	Repérage	
31/03/2016	Nocturne	0% nuages, absence de précipitations, absence de vent, t°: 10°C	Amphibiens	
13/04/2016	Matinale	100% nuages, pluie , absence de vent, t° : 8°C	Avifaune	
15/04/2016	Matinale	Matinale 100% nuages, absence de précipitations, absence de vent, t°: 9°C		
09/05/2016	Nocturne	100% nuages, pluie, absence de vent, t° : 15°C	Amphibiens	
19/05/2016	Journée	Bonnes	Botanique	
06/06/2016	Matinale	5% nuages, absence de précipitations, absence de vent, t°: 18°C	Avifaune	
21/06/2016	Journée	Ciel voilé, absence de précipitations, absence de vent, t°: 25°C	Insectes	
19/07/2016	1/2 journée	Bonnes	Botanique	
21/07/2016	Matinée	0% nuages, absence de précipitations, absence de vent, t°: 27°C	Insectes	
24/07/2016	Nocturne	100% nuages, absence de précipitations, vent léger, t°: 25°C	Chiroptères	
23/08/2016	Nocturne	0% nuages, absence de précipitations, absence de vent, t°: 23°C	Chiroptères	
08/09/2016	Nocturne	0% nuages, absence de précipitations, absence de vent, t°: 21°C	Chiroptères - compléments	

Tableau 5 : Effort de prospection

Les autres taxons tels que mammifères et reptiles n'ont pas fait l'objet de journée spécifique de terrain mais ont été observés lors de chaque campagne.

4.1.2. Inventaires floristiques et habitats

Pour chaque ensemble naturel homogène, des relevés phytosociologiques ont été réalisés. Cela consiste à relever l'ensemble des espèces végétales dans un carré de 20x20 mètres en y associant un coefficient d'abondance (méthode Braun Blanquet). Cela permet d'avoir une liste exhaustive des espèces végétales composant cet ensemble et de caractériser le milieu à l'aide de la typologie EUNIS (et une correspondance Corine Biotopes).

Deux passages ont été effectués afin d'inventorier les espèces précoces et tardives. La liste des relevés floristiques est disponible en annexe.

HYDRETUDES

Le choix du nombre de relevés et de leur localisation s'est fait à partir des photographies aériennes et des observations sur site. Les stations sont localisées sur la carte des prospections naturalistes.

Cette étape nous permet d'établir la carte des habitats et de connaître les espèces végétales présentes sur la zone d'étude. Cela est complété par une recherche des espèces floristiques protégées et/ou à enjeu de conservation sur l'ensemble de la zone d'étude.

4.1.3. Inventaires faunistiques

4.1.3.1. L'avifaune

L'identification des espèces s'est faite à la vue et au chant sur plusieurs points d'écoute situés sur la zone d'étude, sur la base de la méthode IPA.

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970.

Cette méthode consiste, aux cours de deux sessions distinctes de comptage, à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...).

Les 2 sessions d'écoute sont réalisées strictement au même emplacement. Les emplacements sont localisés sur la carte des prospections naturalistes.

La première session, réalisée en début de printemps, permet de prendre en compte les espèces sédentaires et les migratrices précoces. La seconde, réalisée plus tard en saison, permet de dénombrer les migrateurs plus tardifs.

Les comptages sont effectués par temps calme (les intempéries, le vent et le froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre 30 minutes et 4 à 5 heures après le lever du jour.

4.1.3.2. Les chiroptères

Les inventaires ont été réalisés à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (Pettersson D240X) sur 2 points d'écoutes. Les sessions d'écoute se sont déroulées hors période de pleine lune, en l'absence de pluie, de vent fort ou de température inférieure à 10°C. Elles ont débuté au crépuscule, car l'activité des chiroptères est maximale après le coucher du soleil et diminue progressivement par la suite, et se sont terminées une fois les différents points d'écoute parcourus.

L'écoute en hétérodyne est privilégiée sur le terrain mais en cas de doute et pour une analyse plus fine, les sessions d'écoute sont enregistrées à l'aide d'un enregistreur numérique. Ces dernières sont analysées ultérieurement informatiquement au bureau à l'aide du logiciel Batsound 4.1.

Les points d'écoute sont localisés sur la carte des prospections naturalistes.

4.1.3.3. Autres mammifères



Outre l'observation directe des mammifères sur le site lors des passages, la recherche de traces a été effectuée.

Les pelotes de déjections, les traces de pattes en bordure du cours d'eau et d'autres indices liés à la nourriture permettent ainsi d'identifier la présence d'une espèce.

L'analyse bibliographique n'a pas mis en évidence la présence d'espèces à enjeux appartenant au groupe des micro-mammifères. Il a donc été volontairement choisi de ne pas traiter spécifiquement ce volet car cela demande un matériel spécifique et des compétences dont nous ne disposons pas en interne.

4.1.3.4. Amphibiens

L'inventaire des amphibiens se fait de nuit au cours de la période de reproduction, lorsque des sites de reproduction favorables sont présents. C'est en effet à ce moment qu'ils sont le plus faciles à repérer, soit grâce au chant des mâles, soit en raison des concentrations d'adultes autour des points d'eau où se déroule la ponte.

Les prospections de nuit sont généralement complétées par des prospections diurnes au troubleau qui sont efficaces notamment pour les tritons et l'observation des têtards.

Sur la zone d'étude, 1 point d'écoute spécifique a été réalisé (cf carte) car un seul milieu de reproduction favorable avait été observé. Lors d'autres prospections nocturnes, un autre site a fait l'objet d'écoute nocturne.

Une attention particulière a été portée sur la recherche des espèces de jour (présence de têtards ou adultes) lors de chaque campagne de terrain sur l'ensemble de la zone d'étude. La présence potentielle du Sonneur à ventre jaune a été prise en compte, des dates de prospections supplémentaires ont été réalisées pour cibler l'espèce (écoute nocturne et observation diurne).

4.1.3.5. Reptiles

Pour les reptiles, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé pour ce taxon. La synthèse bibliographique n'ayant pas mis en évidence la présence d'espèces à enjeux, nous avons fait le choix de porter une attention particulière aux signes de présence ou leur présence au cours de chaque prospection.

4.1.3.6. Odonates et lépidoptères

Les prospections entomologiques ont prioritairement visé les peuplements de lépidoptères rhopalocères et d'odonates, ainsi que les espèces à statut réglementaire parmi les autres groupes.

Le linéaire à prospecter a été parcouru à pied, sur les deux rives, de la manière la plus exhaustive possible, afin d'inventorier et cartographier précisément la distribution des espèces. Les espèces à enjeu de conservation sont localisées avec un GPS.

Les recherches à vue, éventuellement à l'aide d'un filet entomologique, constituent la méthode de base permettant de détecter la plupart des espèces (aux stades larvaires ou adulte). Les différents habitats sont examinés, ainsi qu'une grande variété de micro-habitats (arbres morts, retournement de pierres, crottes, etc.).

Carte de localisation des stations d'inventaire

Cf. page suivante







Point d'écoute avifaune

♦ Point d'écoute chiroptères

Echelle 1 / 5 000 ème - Format A4

200 mètres

4.1.4. Evaluation patrimoniale

4.1.4.1. Outils de bio-évaluation

Pré-requis

Les textes législatifs de références

Au livre IV « faune et flore » du Code de l'Environnement, la protection stricte des espèces de faune et de flore sauvage est assurée par les articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement.

Ces dispositions sont complétées par les textes suivants :

- les sanctions pénales en cas de non-respect des dispositions (article L. 415-3);
- les modalités d'élaboration des arrêtés ministériels fixant les listes d'espèces protégées (articles R. 411-1 à R. 411-3); la liste de ces arrêtés ministériels figure en annexe des articles et définissent pour chaque espèce ou groupe d'espèces, les interdictions applicables ainsi que les parties du territoire national concerné;
- les modalités d'octroi des dérogations (point 4 de l'article L. 411-2);
- les conditions de demande et d'instructions des dérogations définies au 4° de l'article
 L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées (arrêté du 19 février 2007);
- la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département, pour lesquelles est prévu que les dérogations à certaines interdictions d'activités soient octroyées par le ministre chargé de la protection de la nature et non par les préfets (arrêté du 9 juillet 1999);
- des précisions quant à la constitution des demandes de dérogation et à leur instruction (circulaire du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvage). Cette circulaire complète les circulaires DNP N°98-1 du 3 février 1998 et DNP N°00-02 du 15 février 2000. Ces circulaires font en particulier état des modèles CERFA, nécessaires à la constitution d'une demande de dérogation en fonction des espèces et des activités.

Les listes rouges

Il s'agit de documents généralement validés en comité d'experts, indiquant les statuts de conservation sur une aire géographique considérée : départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale. Tous les groupes ne disposant pas de telles listes au niveau régional ou même national, l'identification des espèces dites « patrimoniales » peut s'appuyer sur les listes d'espèces déterminantes ou remarquables pour la désignation des ZNIEFF, ou uniquement sur dires d'experts.

Les différentes cotations des listes rouges sont les suivantes :

LC	Faible risque
NT	Quasi menacé
VU	Vulnérable
EN	En danger
CR	En grave danger
RE	Disparition de la région
EX	Eteinte
NA/DD/NE	Non applicable/Insuffisamment documenté (au moins VU)/Non évalué

Classement

L'enjeu global de conservation d'une espèce est analysé en trois étapes :

1. Vérification de la protection réglementaire nationale et régionale (cf. chapitre précédant sur les textes législatifs de référence) et de l'inscription de l'espèce à l'annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Hiérarchisation de la protection selon classification suivante :

	Enjeu	Protection réglementaire
	TRES FORT	Х
	FORT	Directive Oiseaux - Annexe I
ESPECES	ASSEZ FORT	Directive Habitat - Annexe IV
	MOYEN	Protection réglementaire nationale et/ou régionale
	FAIBLE	X

2. Vérification du statut de l'espèce aux Listes Rouges régionales et nationales Hiérarchisation des enjeux de conservation selon la classification suivante :

	Enjeu	Statut de conservation au niveau national	Statut de conservation au niveau régional				
	TRES FORT	< EN	< VU				
ESPECES	FORT	< VU	< NT				
LSI ECES	ASSEZ FORT	NT	Х				
	MOYEN	Espèce assez rare (dét	erminante ZNIEFF,)				
	FAIBLE	LC	LC				

- 3. La dernière étape consiste à définir un enjeu global de conservation : l'enjeu retenu correspond au plus fort enjeu résultant des deux analyses précédentes, à l'exception .
 - des espèces ayant un statut "LC" à la liste rouge nationale
 - ou n'étant pas protégées réglementairement

l'enjeu sera alors automatiquement abaissé d'un niveau.

Exemple pour 2 espèces protégées (floristique et faunistique) :

Astragalus tragacantha (Astragale de Montpellier):

- a. Protégée par l'article 1 des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français. Non inscrite à la Directive Habitat : Enjeu **MOYEN**
- b. Classée VU à Liste Rouge de la flore vasculaire de France Métropolitaine. Non classée à la Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes : Enjeu **FORT**
- c. Enjeu de conservation global:

FORT

Bufo bufo (Crapaud commun):

- a. Protégé par l'article 3 des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français. Non inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitat : Enjeu **MOYEN**
- b. Classé **LC** à Liste Rouge des amphibiens de France Métropolitaine. Classé NT à la Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes : Enjeu **FORT**
- c. Enjeu de conservation global :

ASSEZ FORT

4.2. SYNTHESE DES DONNEES NATURALISTES ET EVALUATION PATRIMONIALE

4.2.1. Les habitats de la zone d'étude

La ripisylve désigne communément les forêts riveraines des cours d'eau. Sa composition floristique et la morphologie des unités forestières qui la composent sont liées aux inondations plus ou moins fréquentes et/ou à la présence d'une nappe peu profonde.

Pour les écologues, la ripisylve désigne la forêt à bois tendres, c'est-à-dire les communautés pionnières et post-pionnières de la forêt riveraine, dont les caractères physionomiques et spécifiques sont étroitement inféodés à la proximité de la nappe phréatique et à la fréquence et la durée des inondations (Les forêts riveraines des cours d'eau, Piégay et al, 2003).

La ripisylve des Usses sur le tronçon étudié est caractérisée par des arbres de haut jet et par une présence forte de la Renouée du Japon et du Robinier pseudo-acacia, espèces exogènes envahissantes.

La strate arborescente est en effet composée par *Salix alba, Populus nigra* et *Robinia pseudoacacia*. Les deux premières espèces sont mésohygrophiles, c'est-à-dire qu'elles affectionnent les sols humides à très humides.

Comme le montre la photo ci-dessous, la strate arbustive est fortement dominée par *Reynoutria japonica*. D'autres espèces ont également été observées telles que *Salix viminalis, Lonicera xylosteum* et *Viburnum lantana*. La strate herbacée comprend des espèces neutronitrophiles hygroclines telles que *Aegopodium podagraria, Allium ursinum* et *Veronica beccabunga*.

De par l'importance des espèces invasives, la ripisylve des Usses pourrait être qualifiée de Formation riveraine d'arbustes invasifs (Code EUNIS F9.35). Cependant, les autres espèces présentes permettent de qualifier l'habitat originel de Forêt galerie méditerranéenne à grand *Salix* (Code EUNIS G1.112 et Code Corine biotopes 44.14).



Figure 6 : Ripisylve des Usses en amont du pont

Cet habitat qualifie uniquement la ripisylve présente en ceinture proche des Usses. En effet, malgré une continuité géographique dans le boisement, la présence d'une marche topographique importante induit la présence de deux habitats boisés accolés.

Ce second habitat est plus sec et présente une plus grande diversité d'espèces. Les espèces invasives y sont par ailleurs nettement moins présentes.

Il s'agit donc de Fourrés médio-européens sur sols riches (Code EUNIS F3.11 et Code Corine biotopes 31.81). Cet habitat correspond communément aux lisières forestières, haies et recolonisations forestières au sein desquelles les sols sont relativement riches en nutriments, neutres ou calcaires. Parmi les espèces caractéristiques de ces fourrés, nombreuses sont recensées sur site. On observe ainsi *Acer campestre*, *Clematis* vitalba, Crataegus monogyna, Lonicera xylosteum et Viburnum lantana. Ces espèces sont en effet neutrocalcicoles à calciclines.



Figure 7 : Fourrés médio-européens sur sols

riches

Un petit affluent en rive gauche des Usses en amont de la Carrière est notable. Ce dernier se divise en plusieurs bras une fois la "marche topographique" dépassée et se répand à travers la ripisylve avant d'affluer dans les Usses. La présence de cette eau accentue l'humidité au sein de la forêt galerie méditerranéenne à grands Salix.





Figure 8 : Affluent rive gauche et Forêt galerie méditerranéenne à grand Salix

Bien que peu urbanisé, ce site est toutefois très impacté par l'Homme. On observe ainsi un site d'extraction de matériaux (en rive gauche, sur la partie aval) et une ancienne décharge (en rive gauche, sur la partie amont).

Au droit de l'ancienne décharge, les espèces invasives sont fortement présentes.





Figure 9 : Le site d'extraction (à gauche) et l'ancienne décharge (à droite)

A noter également, sur le côté Est du site d'extraction, la présence de zones plus humides (figure 6). Cette partie du site est caractérisée par une légère dépression, avant la "marche topographique", qui confère au sol un aspect plus argileux et plus propice à la rétention d'eau, en limitant les écoulements verticaux.





Figure 10: Zones humides présentes à l'Est de la décharge; site toujours en eau (à gauche) et périodiquement immergée (à droite)

Les habitats naturels correspondant à ces dépressions humides sont les "Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes" (Code EUNIS C1.23 et code Corine Biotopes 22.422) et les "Bas marais acides subatlantiques à *Carex* et *Juncus*" (Code EUNIS D2.2222 et code Corine Biotopes 54.4222) en bordure du précédent milieu.

Le premier se caractérise par une végétation totalement, ou en partie, immergée, telle que Potamogeton berchtoldii et Typha latifolia, indiquant une présence en eau permanente. Le second habitat est caractérisé par la présence d'espèces hygrophiles, telles que Juncus articulatus et Carex nigra. La présence d'argiles (figure 7) ainsi qu'une probable immersion périodique du site (eau de pluie ou affleurement de la nappe) justifient l'existence de ces espèces végétales. Cet habitat ne réduite; qu'une surface recouvre différentes typologies (EUNIS et Corine Biotope) indiquent également la présence



Figure 11: Sol argileux

d'une strate muscinale plutôt importante, ce qui n'est pas le cas dans le contexte de cette étude.

Enfin, des parcelles agricoles (prairie de fauche et production céréalières) occupent une partie du périmètre d'étude. Ces dernières ne sont pas accolées directement aux Usses, un linéaire boisé plus ou moins épais les séparant du cours d'eau.

La Prairie de fauche planitiaire subatlantique (Code EUNIS E2.22 / Code Corine Biotopes 38.22 / 6510 du Cahier des Habitats Natura 2000) est composée par des espèces neutrocalcicoles, héliophiles et à tendance mésoxérophiles. Il s'agit notamment de *Ajuga reptans, Euphorbia cyparissias* et *Salvia pratensis*. Cet habitat est un habitat d'intérêt communautaire présent dans les zones Natura 2000 qui se site à proximité.

La carte en page suivante localise ces différents habitats selon la typologie Eunis.

4.2.2. Les espèces floristiques présentes

Les relevés floristiques sont disponibles en annexe. Au total, une centaine d'espèces végétales ont été recensées dont aucune n'est protégée ou présente un enjeu de conservation. Seules 2 espèces recensées dans les inventaires sont dites déterminantes ZNIEFF en région Rhône-Alpes, il s'agit : de Allium ursinum (Ail des Ours) et de l Potamogeton berchtoldii (Potamot de Berchtold).

Par ailleurs, plusieurs espèces envahissantes sont observables en densité importante au sein de la ripisylve des Usses. Il s'agit de *Reynoutria japonica*, *Robinia pseudoacacia*, *Buddleia davidii Solidago gigantea* et *Conyza canadensis*



Figure 12 : Carte des habitats recensés (Typologie EUNIS)

4.2.3. La faune terrestre

74 espèces faunistiques ont été recensées sur la zone d'étude en 2016 par HYDRETUDES et complétées par les listes d'espèces faunistiques localisées de la LPO74. Cela représente 45 espèces d'oiseaux, 8 espèces de mammifères dont 4 de chauves-souris, 3 espèces d'amphibiens et 18 espèces d'insectes.

Pour chaque espèce recensée, son statut de protection est précisé ainsi que son statut de conservation. Ce dernier est déterminé d'après la méthode d'évaluation patrimoniale décrite précédemment.

4.2.3.1. Avifaune

Tableau 6 : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur la zone d'étude

					Stat	Enjeux de conservation						
Nom scientifique	Nom français	Nidification	Conv. de Berne	Conv. de Washington	Dir. Oiseaux	Protection nationale	Espèce désignante ZNIEFF (RA)	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale (RA)	Réglementaire	Conservation	Global
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Non renseigné	An II			Art 3		LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	Certaine	An II			Art 3		LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Certaine	An II			Art 3		LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Emberiza citrinella	Bruant jaune	Probable	An II			Art 3		VU	VU	MOYEN	TRES FORT	TRES FORT
Emberiza cirlus	Bruant zizi	Probable	An II + III			Art 3		LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Buteo buteo	Buse variable	Probable	An II	An A		Art 3		LC	NT	MOYEN	FORT	ASSEZ FORT

Anas platyrhynchos	Canard colvert	Probable	An III	An II/1 - III/1		LC	С	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Probable	An II		Art 3	V	U	LC	MOYEN	FORT	FORT
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	Probable	An II +		Art 3	N	IT	EN	MOYEN	TRES FORT	TRES FORT
Cinclus cinclus	Cincle plongeur	Certaine	An II		Art 3	L	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Corvus corone	Corneille noire	Probable	An III	An II/2		LO	С	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Cuculus canorus	Coucou gris	Probable	An III		Art 3	L	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	Non renseigné	An III	An II/1 - III/1		Lo	С	NA	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Certaine	An II		Art 3	LC	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Garrulus glandarius	Geai des chênes	Probable		An II/2		L	С	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Muscicapa striata	Gobemouche gris	Probable	An II		Art 3	N	IT	NT	MOYEN	FORT	FORT
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Probable	An III		Art 3	LO	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Turdus viscivorus	Grive draine	Probable	An III	An II/2		LO	С	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Turdus philomelos	Grive musicienne	Probable	An III	An II/2		LC	С	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Mergus merganser	Harle bièvre	Probable	An III	An II/2	Art 3	N	IT	LC	MOYEN	ASSEZ FORT	ASSEZ FORT
Ardea cinerea	Héron cendré	Non renseigné	An III		Art 3	LC	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	Certaine	An II		Art 3	N	IT	VU	MOYEN	TRES FORT	TRES FORT
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Certaine	An II		Art 3	N	IT	EN	MOYEN	TRES FORT	TRES FORT
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	Probable	An II		Art 3	LO	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	Probable	An II		Art 3	LO	С	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN



Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Probable	An II	An I	Art 3	VU	VU	FORT	TRES FORT	TRES FORT
Turdus merula	Merle noir	Probable	An III	An II/2		LC	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Non renseigné	An III		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Certaine	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Parus major	Mésange charbonnière	Certaine	An II +		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Periparus ater	Mésange noire	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Passer domesticus	Moineau domestique	Probable			Art 3	LC	NT	MOYEN	FORT	ASSEZ FORT
Dendrocopos major	Pic épeiche	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	Non renseigné	An II	An I	Art 3	NT	LC	FORT	ASSEZ FORT	FORT
Columba palumbus	Pigeon ramier	Probable		An II/1 - III/1		LC	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Certaine	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Certaine	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Certaine	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN

Septembre 2018

ARI15-131/Diagnostic écologique/Version 5.3

HYDRETUDES

Serinus serinus	Serin cini	Probable	An II		Art 3	VU	LC	MOYEN	FORT	FORT
Sitta europaea	Sittelle torchepot	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Probable	An II		Art 3	LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN

Nous pouvons observer une diversité d'espèces faunistiques sur la zone d'étude. Du côté de l'avifaune, les espèces présentes sont aussi bien des espèces des milieux forestiers, de rivières, de milieux ouverts et de milieux anthropisés. Cette mosaïque d'habitats offre une richesse spécifique très intéressante.

Parmi les espèces observées, une grande partie sont nicheuses sur la zone d'étude ou dans un environnement très proche. Certaines d'entres elles dispose d'un statut de conservation "Assez fort" à "Très fort". C'est le cas du Bruant jaune, de la Buse variable, du Chardonneret élégant, du Chevalier guignette, du Gobemouche gris, du Harle bièvre, de l'Hirondelle des fenêtres, de l'Hirondelle rustique, du Martin-pêcheur d'Europe, du Moineau domestique, de la Pie-grièche écorcheur et du Serin cini. Certaines d'entres elles sont inféodées au cours d'eau et constitue un enjeu encore plus fort par rapport à la nature des aménagements. Cela concerne le **Chevalier guignette** et le **Martin-pêcheur d'Europe**.

Le Chevalier guignette est présent sur les bancs de galets dépourvus de végétation. Ce type de milieu est présent à plusieurs endroit dans cette plaine des Usses. Quant au Martin-pêcheur, il a été observé quelques fois en vol au dessus des Usses. Bien que les berges des Usses sur certains secteurs sont très favorable à l'installation de nids, aucun nid en activité n'a été localisé précisément.

4.2.3.2. Mammifères

Tableau 7 : Liste des espèces de mammifères recensées sur la zone d'étude

				Stat	uts de prote	ction			Enjeux	de conservation	on
Nom scientifique	Nom français	Conv. de Berne	Conv. de Washington	Dir. Habitats / Oiseaux	Protection nationale	Espèce désignante ZNIEFF (RA)	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale (RA)	Réglementaire	Conservation	Global
Castor fiber	Castor d'Europe	An III		An II - IV	Art 2		LC	LC	FORT	FAIBLE	ASSEZ FORT
Capreolus capreolus	Chevreuil européen	An III					LC	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe						LC	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	An II		An IV	Art 2		LC	LC	ASSEZ FORT	FAIBLE	ASSEZ FORT
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	An III		An IV	Art 2		LC	LC	ASSEZ FORT	FAIBLE	ASSEZ FORT
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de nathusius	An II		An IV	Art 2		NT	NT	ASSEZ FORT	FORT	FORT
Vulpes vulpes	Renard roux						LC	LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	An II		An IV	Art 2		LC	LC	ASSEZ FORT	FAIBLE	ASSEZ FORT

Pour ce qui est des mammifères, peu d'individus ont été observés à l'exception du Castor qui lui est bien implanté sur la partie amont de la zone d'étude. Des traces de nourrissage sont présentes sur les rives des Usses et un "barrage" ou plutôt un amas d'embâcles sur la partie amont de la zone d'étude. De plus, des individus ont été observés par HYDRETUDES à la tombée de la nuit. Le Castor est de plus en plus présent dans la région. Une étude plus approfondie sur la présence de l'espèce sur les Usses sera menée prochainement.

Au niveau des chiroptères, ce sont surtout les pipistrelles qui sont présentes dans les espaces ouverts alors que le Murin de Daubenton utilise exclusivement le tracé des Usses comme zone de chasse.

4.2.3.3. Amphibiens

Tableau 8 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur la zone d'étude

				Stat	uts de prote	ction			Enjeux de conservation			
Nom scientifique	Nom français	Conv. de Berne	Conv. de Washington	Dir. Habitats	Protection nationale	Espèce désignante ZNIEFF (RA)	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale (RA)	Réglementaire	Conservation	Global	
Bufo bufo	Crapaud commun	An III			Art 3		LC	LC	MOYEN	FAIBLE	MOYEN	
Rana temporaria	Grenouille rousse	An III		An V	Art 5 - 6		LC	NT	MOYEN	FORT	ASSEZ FORT	
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille commune	An III		An V	Art 5		NT	DD	MOYEN	ASSEZ FORT	ASSEZ FORT	

Chez les amphibiens, aucun triton ni salamandre ni sonneur à ventre jaune n'a été observé alors que le sonneur à ventre jaune reste fortement potentiellement présent. En revanche, de nombreuses grenouilles communes sont présentes dans chaque "flaque" d'eau. Le crapaud commun et la grenouille commune ont, quant à eux été observés en bordure d'un petit étang.

4.2.3.4. <u>Insectes</u>

Tableau 9 : Liste des espèces d'insectes recensées sur la zone d'étude

Nom scientifique				Stat	Enjeux de conservation						
	Nom français	Conv. de Berne	Conv. de Washington	Dir. Habitats	Protection nationale	Espèce désignante ZNIEFF (RA)	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale (RA)	Réglementaire	Conservation	Global
Ischnura elegans	Agrion élégant						LC		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge						LC		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Araschnia levana	Carte géographique						LC		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Gonepteryx rhamni	Citron						LC		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

Iphiclides podalirius	Flambé			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Lucanus cervus	Lucane cerf volant	An III	An II	NT	FORT	ASSEZ FORT	ASSEZ FORT
Mellicta athalia	Mélitée du Mélampyre			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Hyponephele lycaon	Misis			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Macroglossum stellatarum	Moro sphinx			NE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Plebejus idas	Azuré du Genêt			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Maniola jurtina	Myrtil			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Aglais io	Paon du jour			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Apatura ilia	Petit Mars changeant			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Pieris brassicae	Piéride du chou			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Polygonia c-album	Robert-le-diable			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Pararge aegeria	Tircis			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Vanessa atalanta	Vulcain			LC	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

Enfin, chez les insectes, de nombreuses espèces et individus ont été observés, essentiellement des papillons de jours. Leur présence est due aux nombreuses lisières ainsi qu'à la présence marquée du *Buddleia davidii* (Espèce invasive). Aucun d'entre eux ne constitue d'enjeu de conservation. A l'exception du Lucane-cerf-volant, qui lui est un coléoptère, et qui constitue un enjeu de conservation de par son inscription à la Directive Habitat. Le Lucane cerf-volant est inféodé aux vieux arbres et bois mort, c'est un indicateur de biodiversité.

4.2.4. Carte de localisation des espèces à enjeux

Une carte de localisation des espèces faunistiques disposant d'un enjeu de conservation "Assez fort" à "Très fort" est présente en page suivante. Elle permet de visualiser les secteurs dans lesquels chaque espèce dite à enjeux a été observée.





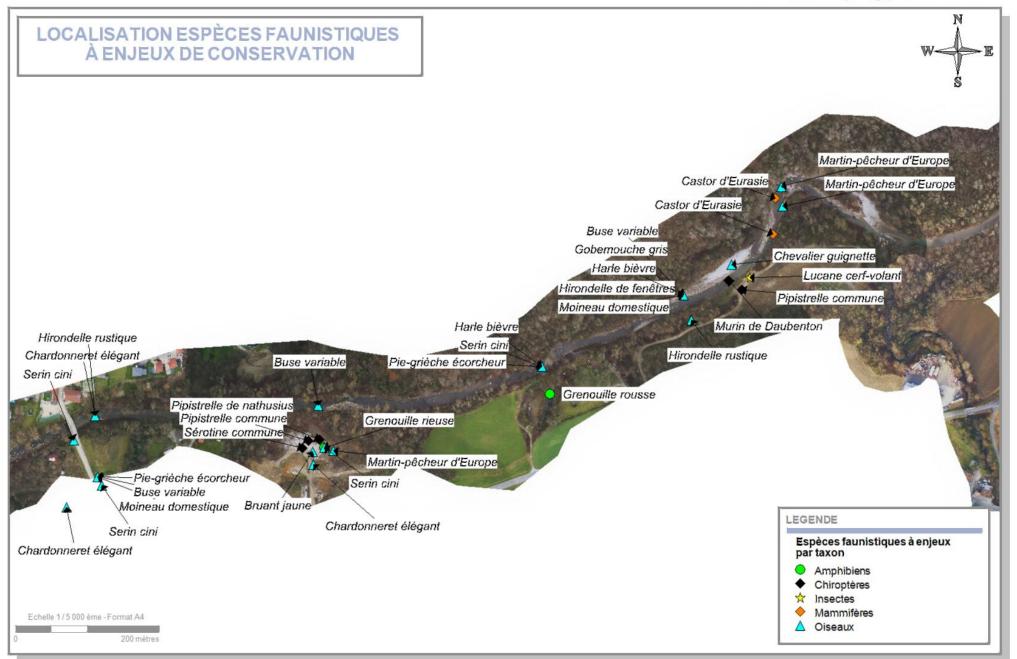


Figure 13 : Localisation des espèces faunistiques à enjeux de conservation

5. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

5.1. IDENTIFICATION DES ENJEUX

5.1.1. Les habitats naturels

La présence des habitats décrits précédemment ne présente pas d'enjeux de conservation. En effet, il s'agit d'habitats relativement communs, dont un est recensé dans les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire (Directive habitat n°92/43/CEE) : 6510 : Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*). Cet habitat est également présent dans les zones Natura 2000 qui se situent à proximité de notre zone d'étude (cf § 2.1). Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de ces habitats sont perturbés par la présence importante d'espèces envahissantes exotiques.

L'objectif des aménagements présentés dans ce projet est une restauration écologique des Usses. Cela permettra de retrouver un fonctionnement plus naturel du cours d'eau, les habitats devraient donc évoluer de façon positive en fonction de la nouvelle dynamique de la rivière.

5.1.2. La flore

Comme évoqué précédemment, aucune espèce floristique protégée ou à enjeu de conservation n'a été observée lors de la campagne d'inventaires effectuée au printemps/été 2016.

Seules 2 espèces recensées dans les inventaires sont dites déterminantes ZNIEFF en région Rhône-Alpes, il s'agit : de *l'Allium ursinum* (Ail des Ours) et du *Potamogeton berchtoldii* (Potamot de Berchtold).

La présence de *Reynoutria japonica* et d'autres espèces envahissantes exotiques, constitue également un enjeu important de par l'importance que représente le contrôle de leur dissémination.

5.1.3. La faune

Les espèces à enjeux de conservation "Assez fort" à Très fort" présentes <u>sur la zone d'étude</u> sont présentées ci-après. Pour chacune d'entres elles, l'habitat et la période de reproduction/nidification est précisée dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Liste et écolo			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat préférentiel	Période de reproduction/nidification
Emberiza citrinella	Bruant jaune	Bocages ou campagnes cultivées ouvertes avec des haies, des buissons, des bouquets.	Mai à août
Buteo buteo	Buse variable	Régions boisées, campagnes cultivées avec de grands espaces	Avril à juillet

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat préférentiel	Période de reproduction/nidification
		découverts (champs et prairies).	
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Milieux comportant des prairies, des bosquets, des haies des vergers ainsi qu'en milieu anthropisé.	Mai à août
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	Le long des rives caillouteuses et sableuses des rivières et des lacs avec une végétation peu abondante.	Mai à juillet
Muscicapa striata	Gobemouche gris	Forêts de feuillus claires, des lisières des bois, des bocages, des parcs et des jardins.	Mai à août
Mergus merganser	Harle bièvre	Sur les lacs et les mares d'eau douce, et sur le cours supérieur des fleuves aux rives plantées d'arbres. Cette espèce hiverne sur des étendues d'eau et des fleuves plus importants où l'eau ne gèle pas.	Mars à juillet
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	Zones découvertes et falaises côtières, champs cultivés, zones urbaines telles que villes et grandes cités.	Avril à juillet
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Campagne cultivée.	Avril à juillet
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Mare très poissonneuse ou proche d'un lac, d'une rivière ou d'un fleuve.	Mars à septembre
Passer domesticus	Moineau domestique	A proximité des habitations, dans les campagnes comme dans les villes.	Mars à septembre
Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	Campagne cultivée avec bosquets, haies, lisières, vergers.	x
Serinus serinus	Serin cini	Parcs et jardins, surtout dans les zones rurales.	Mai à août
Castor fiber	Castor d'Europe	Site avec de l'eau permanente (60 cm de	Avril à août

HYDRETUDES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat préférentiel	Période de reproduction/nidification
		haut au minimum), des branches qu'il se procure sur les arbres et buissons rivulaires des cours d'eau, lacs étangs ou zones humides boisées.	
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	En plaine, espèce forestière dont le besoin en eau est fort. Les gîtes sont dans les arbres creux, mais aussi dans les greniers ou sous les ponts. Il hiberne dans des grottes.	Juin à août
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Espèce anthropophile, vivant principalement dans les villages et les grandes villes, mais est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts. Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles ou anthropiques.	Juin à août
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	Espèce typiquement sylvestre, ses colonies préfèrent les arbres creux ou fissurés aux bâtiments.	Juin à août
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Espèce anthropophile de plaine, on la trouve dans les agglomérations avec des parcs, des jardins, des prairies, et au bord des grandes villes.	Juin à août
Rana temporaria	Grenouille rousse	Elle vit dans n'importe quel type d'habitat humide : bois (ornières des chemins forestiers, mares), landes, dépressions prairiales, terres cultivées, parcs et jardins.	Février à avril/mai
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille commune	Dans une multitude de milieux aquatiques.	Février à mai/juin
Lucanus cervus	Lucane cerf volant	Forêts, vieux arbres, bois mort.	Développement de la larve pendant 1 an.

5.2. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES

5.2.1. Emprise du projet

Les aménagements hydrauliques projetés sur la zone d'étude de Contamine-Sarzin dans le cadre de la restauration écologique des Usses, s'étendent sur environ 3,24 ha. Ils sont localisés ci-après.



Figure 14 : Emprise approximative des aménagements

Les habitats naturels impactés sont présentés et chiffrés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Surfaces impactées par habitat

Code EUNIS	Désignation EUNIS	Surface ha	%
C1.23	Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes	0,003	0,06
C2	Eaux courantes de surface	1,4	32,6
C3.62	Banc de graviers nus des rivières	0,4	9,3
D2.222	Bas marais subatlantique à Carex et Juncus	0,002	0,05
F3.11	Fourré médio-européen sur sols riches	0,3	7

F9.35	Formation riveraine d'arbustes invasifs	0,04	0,9
G1.112	Forêt galerie méditerranéenne à grand Salix	1,9	44,2
J3.2	Carrière	0,3	7
J6.1	Décharge	0,002	0,05
SOMME		4,3	100,0

Le projet concerne en plus grande partie le lit du cours d'eau (environ 32,6% de la surface des aménagements) et la ripisylve "Forêt galerie méditerranéenne à Grands *Salix*" (environ 44,2% de la surface des aménagements).

5.2.2. Incidences du projet en phase travaux

5.2.2.1. Destruction ou détérioration d'habitat naturel ou habitat d'espèce

La **destruction des habitats et de la végétation** au niveau des emprises des aménagements et du chantier, dont les accès et zones de stockage (pas encore définies), sera totale et relativement conséquente, environ 2,5 ha.

Au droit de ces emprises, les espèces floristiques et les habitats d'espèces seront détruits. Cela concerne le lit de la rivière, les bancs de graviers, de la prairie, des fourrés, de la ripisylve et enfin des milieux déjà anthropisés comme une décharge et une carrière.

Bien qu'aucun habitat soit remarquable ou d'intérêt patrimonial, qu'aucune espèce floristique ne soit protégée ou remarquable, une partie de cette emprise est concernée par une zone humide inscrite à l'inventaire départemental ("Usses alluviales amont Sarzin"). Cette zone humide et la mosaïque d'habitats qui lui est associée accueillent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques et fait office d'espace fonctionnel pour chacune d'entres elles.

5.2.2.2. <u>Destruction ou perturbation d'espèces</u>

Au niveau floristique, aucune destruction ni perturbation d'espèces protégées et/ou à enjeu de conservation n'est envisagée.

Au niveau faunistique, les espèces fréquentant les différents habitats en place seront contraintes de se décaler vers des milieux similaires environnants. Certaines d'entres elles seront plus ou moins impactées par les aménagements. Un zoom sur ces dernières est proposé ci-après. (cf § *Cas spécifique des espèces faunistiques à enjeux*)

De plus, pour les espèces qui utilisent les arbres à cavités comme gîte, ceux-ci seront susceptibles d'être perturbés et détruits lors des opérations de coupes d'arbres, potentiellement en présence d'œufs ou petits au nid.

5.2.2.3. <u>Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation, ...)</u>

Pendant la période de travaux, la fréquentation du site sera fortement augmentée avec la présence de pelles et de camions. Ces engins génèreront une **nuisance sonore et vibratoire** importante.

HYDRETUDES

Ces nuisances ont un impact négatif sur la faune en période de reproduction et de nidification car elles provoquent un stress néfaste au succès de la reproduction ou de la ponte (abandon de couvée, difficulté de nourrissage). Hors période de reproduction, ce stress a des effets moins importants car les individus se déplacent et évitent les zones bruyantes. A cet effet du bruit s'ajoute généralement un dérangement lié à la présence de l'homme.

Cas spécifique des espèces faunistiques à enjeux :

Le Chevalier guignette est présent lors de la période de reproduction sur les bancs de graviers des Usses. Toute intervention pendant sa période de nidification va provoquer un dérangement et probablement des échecs sur la reproduction. Il est donc important d'éviter d'intervenir sur les bancs lors de cette période. En dehors de cette période, les individus adultes seront contrains de se déplacer vers d'autres zones similaires se trouvant à proximité. Ils pourront recoloniser les bancs pour leur reproduction à l'issue des travaux.

Le Martin-pêcheur niche dans les berges verticales et sablonneuses. Quelques individus ont été observés sur la partie amont dans les berges érodées. Toute intervention sur ces milieux est donc à proscrire pendant sa période de nidification. En dehors de cette période, l'impact est moindre, l'espèce sera juste dérangée pendant l'intervention.

Concernant les autres espèces avifaunistiques à enjeux de conservation, la destruction d'habitats d'espèces lors des travaux sera moins importante et moins conséquente. Des habitats similaires sont présents en grand nombre à proximité. Certaines espèces fréquentent les emprises travaux juste en transit et pour se nourrir.

Le Castor d'Europe est présent sur la partie amont de la zone d'étude. Des jeunes ont été observés à la tombée du jour, une colonie est donc installée sur ce secteur, une hutte potentielle a été repérée. L'intervention dans le lit du cours d'eau mais également sur les berges concerne donc directement l'espèce. Des interventions hors périodes de reproduction sont donc à mettre en place. La hutte potentielle identifiée sera donc évitée.

Côté chiroptères, plusieurs espèces fréquentent le site en tant que zone de chasse. Les gîtes de certaines d'entres elles sont arboricoles. En cas d'abattage d'arbres, une vérification de la présence de cavités pouvant accueillir des chauves-souris devra systématiquement être faite. Avec la mise en place de cette mesure, l'impact des aménagements sur la fréquentation des chiroptères est minime.

Les quelques amphibiens observés étaient localisés à proximité de l'étang et non dans le lit mineur des Usses. Compte tenu des aménagements proposés, leur aire de présence se situe à proximité des aménagements. Les travaux seront planifiés et organisés de façon à ne pas les impacter pendant leur période de reproduction. Cette zone sera ainsi évitée.

Le Lucane cerf-volant est une espèce Natura 2000 indicatrice de la présence de bois mort. Cette espèce indicatrice de biodiversité constitue un enjeu de conservation. La présence de boisements sur la zone d'étude et aux alentours montre que l'espèce n'est pas en danger. Les arbres morts de diamètre important seront toutefois maintenus en place lors des opérations d'abattage.

5.2.3. Incidences permanentes du projet

Dans le cadre de la restauration morphologique des Usses, le volet écologique et donc de restauration de la continuité écologique du cours d'eau constitue l'objectif principal de l'aménagement. La prise en compte des enjeux environnementaux présents et du potentiel écologique de la zone s'affichent en priorité. A plus long terme, ces aménagements améliorons le milieu et l'environnement des espèces faunistiques et floristiques.

5.2.3.1. Incidences sur les zones de protection du milieu naturel

La présence de zones Natura 2000, d'APPB, de ZNIEFF, de zones humides et de corridors écologiques à proximité et inclus sur une partie de la zone d'étude n'engendre pas de portée réglementaire directe mais indique la richesse et la qualité des milieux naturels composant l'aire d'étude.

Les opérations de restauration écologique du cours d'eau sur ce secteur vont aller dans le bons sens et tendre vers les mêmes objectifs que ces zonages de protection du milieu naturel.

5.2.3.2. Destruction ou détérioration d'habitat naturel ou habitat d'espèce

Une fois les travaux d'aménagement de restauration morphologique du cours d'eau terminés, les habitats naturels et habitats d'espèces seront améliorés. La diversification des milieux sera favorable à de nombreuses espèces et va contribuer à augmenter la biodiversité du secteur.

De plus, des opérations de traitement des invasives et notamment de la Renouée du Japon, vont nettement améliorer les habitats naturels et habitats d'espèces. La Renouée du Japon ayant un fort pouvoir colonisateur met en évidence que des habitats mono spécifiques comme ceux qu'elle créent, constitue des déserts écologiques. De par les opération de traitement de la Renouée du Japon, des habitats naturels endémiques se seront réinstallés et offriront un espace supplémentaire aux espèces associées.

5.2.3.3. Destruction ou perturbation d'espèces

Aucune destruction ni perturbation d'espèces n'est à signaler une fois le milieu créé et fonctionnel.

5.2.3.4. <u>Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales</u> (reproduction, repos, alimentation, ...)

A l'issue des aménagements, aucune perturbation des espèces dans leurs fonctions vitales n'est à signaler.

5.2.4. Mesures d'évitement et de réduction des impacts

5.2.4.1. ME 1 : Réalisation des travaux en dehors des périodes sensibles

Dans l'optique de limiter autant que possible l'impact des travaux sur le milieu naturel et les espèces associées, nous préconisons de réaliser les différentes opérations en fonction du calendrier des sensibilités écologiques des espèces à enjeux de conservation présenté ci-après.

Tableau 12 : Calendrier des sensibilités environnementales

							20	18					
	Espèce à enjeux ou contrainte concernés par l'atelier	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Abattage	Avifaune												
7 io accago	Chiroptères												
	Résultats			1					1	1	1	1	
	Chevalier guignette												
_	Martin-pêcheur												
Travaux en lit	Castor d'Europe												
mineur	Réglementaire												
	Basses eaux / temps clément												
	Résultats								1*	1	1		
	Avifaune												
Travaux	Amphibiens												
en lit majeur	Sonneur à ventre jaune (potentiel)												
	Temps clément												
	Résultats				1**	1**	1**	1**	1**	1	1		

^{* :} travaux possibles si absence d'intervention au niveau des berges où le Martin-pêcheur et les Castors sont présents.

^{** :} travaux possibles si l'abattage a été réalisé avant. Pour l'avifaune, il s'agit uniquement d'un dérangement jugé acceptable au regard des enjeux. Et pour les amphibiens, travaux possibles en dehors des zones d'eau stagnante de type "mares" de n'importe quelle taille.

	SYNTHESE											
Abattage	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0
Travaux en lit mineur	0	0	0	0	0	0	0	1*	1	1	0	0
Travaux en lit majeur	0	0	0	1**	1**	1**	1**	1**	1	1	0	0



Légende :

1 travaux possibles

0 travaux impossibles

en rouge = période de reproduction / interdiction / défavorable

en orange = période d'intervention tolérée

5.2.4.2. ME2: Evitement des huttes potentielles du Castor d'Europe

Le Castor étant déjà présent sur la zone d'étude et ayant tendance à coloniser et à fréquenter de manière plus en plus régulière les Usses et ses berges, un repérage des berges au droit des emprises des aménagements sera effectué quelques semaines avant le démarrage des travaux.

Ce repérage pourra se faire à n'importe quelle période de l'année, il est toutefois plus facile à faire lorsque la végétation n'est pas trop dense et en étiage. Ce repérage se fera depuis le lit du cours d'eau en waders lorsque cela est possible sinon à l'aide d'une embarcation, et depuis les berges.

S'il est présent sur les emprises travaux, en nourrissage (indices) ou habitat (présence de hutte, terrier-hutte occupés). Si des barrages sont observés, leur nature sera donc vérifiée avec l'appui de l'ONCFS.

Sur cette base, le chantier pourra être adapté pour éviter, réduire et/ou compenser les potentiels impacts sur son habitat. Les mesures seront prises en concertation et avec l'aval de l'ONCFS, en amont des travaux.

5.2.4.3. ME3: Maintien des arbres favorables au Lucane cerf-volant

Dans les opérations d'abattage, lorsque cela est possible, il est préconisé de préserver les arbres à cavités mais surtout les arbres morts de diamètres importants. Ces arbres constituent, entres autres, l'habitat du Lucane cerf volant et sont de véritables réservoirs de richesse biologique.

Ces arbres pourront être localisés et marqués par un Ecologue avant toute intervention d'abattage.

5.2.4.4. MR1 : Mise en place de nichoirs pour le Martin-pêcheur

Pour consolider les populations de Martin-pêcheur et les aider à reconquérir le plus rapidement possible les sites récemment aménagés, des nichoirs pourront être disposés sur la zone d'étude.

Pour les Martins-pêcheurs, il est préconisé de mettre en place des nichoirs dans les berges. Ces derniers seront mis en place lors des travaux de reprise de berge. Il s'agit de nichoirs que l'on trouve dans le commerce, conçus pour le Martin-pêcheur et l'Hirondelle des rivages :

http://www.nichoirs-schwegler.fr/martins-pecheurs_22_979.html

HYDRETUDES

Le nombre et les emplacements seront à définir au démarrage des travaux. Ils seront posés lors des opérations sur les berges.

5.2.4.5. MR2: Mise en place de nichoirs pour l'avifaune

Pour consolider les populations d'oiseaux en général et les aider à reconquérir le plus rapidement possible les sites récemment aménagés, des nichoirs pourront être disposés sur la zone d'étude.

Les espèces ciblées, le nombre et leur disposition seront définies avant le démarrage des travaux.

Ils seront installés dans le cadre des installations de chantier et seront mis en place avant le démarrage des travaux.

5.2.4.6. MR3 : Mise en place de nichoirs à chiroptères

Les chiroptères fréquentant les emprises travaux étant nombreux et la diversité des espèces intéressante, des mesures en faveur du maintien des populations et visant à favoriser leur présence sont proposés par le biais d'installation de gîtes artificiels.

Des gîtes artificiels peuvent être placés sous les ouvrages d'art existants (Pont de Sarzin). Les différents modèles sont également disponibles sur le site suivant : http://www.nichoirs-schwegler.fr/chauves-souris gites-de-facade e2.html

Ils seront installés dans le cadre des installations de chantier et seront mis en place avant le démarrage des travaux.

5.2.5. Impacts résiduels

La prise en compte du calendrier des sensibilités écologiques dans la réalisation des coupes d'arbres et des opérations de restauration morphologique permet d'éviter la destruction et la perturbation des espèces faunistiques.

La mise en place des mesures d'évitement (ME) et des mesures de réduction (MR) proposées précédemment permettra de réduire considérablement les impacts sur le milieu, surtout en phase travaux.

La perte d'habitat naturel et d'habitats d'espèces en phase travaux est temporaire - Sur le long terme, il s'agit d'un projet de restauration écologique dont les effets sont principalement positifs pour le milieu et les espèces à terme.

L'impact résiduel des aménagements peut donc être considéré comme nul à terme, voire positif.

5.2.6. Mesures d'accompagnement et de suivis

Durant les phases travaux, la présence d'un référent environnement est recommandée, il permettra de veiller au respect du calendrier basé sur la biologie des espèces ainsi qu'au



respect du déroulement des travaux lors des exécutions par les entreprises. La présence d'un référent est souhaitable sur la base de l'ordre d'une visite toutes les 2 semaines pendant la durée du chantier.

Après travaux, un suivi de présence des espèces à enjeux sera effectué. Il permettra de vérifier la présence des espèces patrimoniales inventoriées avant travaux sur les zones qui ont été remaniées et de vérifier l'efficacité des mesures proposées. Cela concerne essentiellement un inventaire de l'avifaune et des mammifères y compris les chiroptères et des amphibiens. Ce suivi après travaux devra reprendre la même méthodologie d'inventaire que celle utilisée pour ce présent diagnostic.

Pour avoir une appréciation la plus juste possible de la recolonisation des espèces sur le milieu, un inventaire à l'échelle de n+1, n+3 et n+5 est recommandé. Il prendrait en compte le suivi de l'ensemble des compartiments (flore, mammifères, avifaune, reptiles, piscicole, amphibiens et insectes).

5.2.7. Tableau récapitulatif des impacts du projet sur les espèces et des mesures d'atténuation

Tableau 13 : Tableau récapitulatif des impacts du projet et des mesures d'atténuation

Catégories espèces faunistiqu es	Espèces concernées	Habitats concernés	Surface impactée (ha)	Corridor écologiqu e	Type de travaux	Nature (Temporair e/permane nt)	Impact (Nul à fort)	Mesures d	Mesures d'évitement		Mesures de réduction	Impact résiduel
Avifaune milieux humides	Chevalier guignette, Harle bièvre, Martin- pêcheur	C2/C3.62	0,97	Oui	Curage	Temporaire	Fort	ME1: Réalisation des travaux en dehors des périodes	x	MS1/2: Suivi environnem ental pendant et après	MR1 : Mise en place de nichoirs pour le Martin- pêcheur	Nul
Avifaune milieux ouverts	Bruant jaune, Buse variable, Pie grièche écorcheur, Serin cini, Chardonneret élégant	E2.61	0,15	Oui	Défrichement et terrassement	Permanent	Faible à négligeable	sensibles	X	travaux	MR2 : Mise en place de nichoirs pour l'avifaune	Nul
Avifaune milieux arborés	Gobemouche gris	F3.11/F9. 35/G1.11 2	1,06	Non	Défrichement et terrassement	Permanent	Faible à négligeable		х		MR2 : Mise en place de nichoirs pour l'avifaune	Nul
Avifaune milieux anthropiqu es	Hirondelle des fenêtres, Hirondelle rustique, Moineau domestique	J3.2/J6.1	0,1	Non	Terrassement	Permanent	Nul		х		х	Nul

Mammifèr es	Castor d'Europe	C2	0,79	Oui	Curage	Temporaire	Moyen	ME2: Evitement des huttes potentielles du Castor d'Europe	x	Nul
Chiroptère s	Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune	C2/J3.2/J6 .1	0,89	Partiellem ent	Curage et terrassement	Temporaire et permanent	Nul	x	MR3 : Mise en place de nichoirs à chiroptères	Nul
Amphibien s	Grenouille rousse, Grenouille commune	C1/J3.2	0,04	Non	Terrassement	Permanent	Faible à négligeable	x	х	Nul
Reptiles	x	х	х	х	x	х	Nul	x	х	Nul
Insectes	Lucane cerf-volant	G1.112	0,89	Non	Défrichement et terrassement	Permanent	Faible à négligeable	ME3: Maintien des arbres favorables au Lucane cerf-volant	x	Nul
Flore	х	х	х	х	х	х	Nul	х	х	Nul

6. ANNEXE

Relevés floristiques (HYDRETUDES, 2016)





<u>Siège social – Centre technique principal</u>

815, route de Champ Farçon 74 370 ARGONAY

> Tél: 04.50.27.17.26 Fax: 04.50.27.25.64

contact@hydretudes.com

Agence Alpes du Nord	Agence Alpes du Sud	Agence Dauphiné-Provence	Agence Grand Sud-Pyrénées	Agence Océan Indien
Alpespaces	Bât 2 – Résidence du Forest d'entrais	9, rue Praneuf	Immeuble Sud América	« Les Kréolis »
50, Voie Albert Einstein	25, rue du Forest d'entrais	26 100 ROMANS SUR ISERE	20, bd. de Thibaud	8-10, rue Axel Dorseuil
73 118 FRANCIN	05 000 GAP		31 100 TOULOUSE	97 410 SAINT PIERRE
Tél : 04.79.96.14.57	Tél : 04.92.21.97.26	Tél : 04.75.45.30.57.	Tél : 05.62.14.07.43	Tél : 02.62.96.82.45
Fax: 04.70.33.01.63	Fax: 04.92.21.87.83	Fax: 04.75.45.30.57	Fax: 05.62.14.08.95	Fax: 02.62.32.69.05
contact-savoje@hvdretudes.com	contact-gan@hydretudes.com	contact-romans@hvdretudes.com	contact_toulouse@hydretudes.com	contact-reunion@hydretudes.com

							Prote	ection			Enieux de
Date Obs	Station	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Coeff A/D	Convention de Washington	Convention de Berne	Directive Habitats	Protection nationale	Protection Rhône- Alpes	LR flora vasculaire Rhône-Alpes	conservation
19/05/2016 SD	1 Friche, décharge côté	Buddleia davidii Salix alba Populus nigra	Arbres aux papillons Saule blanc Peuplier noir	2 2 2	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
	mare	Populus alba Fraxinus excelsior	Peuplier blanc Frêne commun	1 1	X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Alnus glutinosa Robinia pseudoacacia	Aulne glutineux Robinier faux acacia	+ 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC NA	FAIBLE FAIBLE
		Solidago virgaurea Dipsacus fullonum	Solidage verge d'or Cabaret des oiseaux	3	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Plantago lanceolata Reynoutria japonica	Plantain lancéolé Renouée du Japon	1 1 2	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	NA X	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Rubus sp. Trifolium sp. Saponaria ocymoides	Rubus sp. Trèfle sp. Saponaire faux-basilic	+	X	X X	X X	X	X X	X LC	FAIBLE FAIBLE
		Medicago lupulina Clematis vitalba	Luzerne lupuline Clématite vigne blanche	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Galium sp. Daucus carota	Gaillet sp. Carotte sauvage	3 1	X X	X X	X X	X X	X X	X LC	FAIBLE FAIBLE
		Geranium dissectum Sonchus asper	Géranium découpé Laiteron rude	1	X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
19/05/2016 SD	1	Reynoutria japonica Salix alba	Renouée du Japon Saule blanc	2	X X	X X	X X	X X	X X	NA LC	FAIBLE FAIBLE
	mare	Alnus glutinosa Phragmites australis	Aulne glutineux Phragmite	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Carex pendula Fraxinus excelsior	Laîche pendante Frêne commun	+ 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Rubus sp.	Rubus sp. Gaillet sp.	1	X	X	X	X	X	X	FAIBLE FAIBLE
		Ajuga reptans Carex sp. Sanguisorba minor	Bugle rempant Carex sp. Petite pimprenelle	1 1 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	X X	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Plantago lanceolata Solidago virgaurea	Plantain lancéolé Solidage verge d'or	1 2	X X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Galium aparine Dactylis glomerata	Gaillet grateron Dactyle aggloméré	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
19/05/2016	1	Reynoutria japonica	Renouée du Japon	2	X	X	X	X	X	NA	FAIBLE
SD	ripisylve côté prairie de fauche	Polygonatum verticillatum Solidago virgaurea Humulus lupulus	Sceau de Salomon verticillé Solidage verge d'or Houblon	2 2	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
	iauciie	Galium aparine Crataegus monogyna	Gaillet grateron Aubépine monogyne	1 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Fraxinus excelsior Populus nigra	Frêne commun Peuplier noir	1 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Acer campestre Hedera helix	Érable champêtre Lierre grimpant	1 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Rubus sp. Equisetum sp. Vicia sp.	Rubus sp. Prêle sp. Vicia sp.		X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Geranium rotundifolium Cornus sanguinea	Géranium à feuilles rondes Cornouiller sanguin		X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Daucus carota Clematis vitalba	Carotte sauvage Clématite vigne blanche		X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Corylus avellana Allium ursinum	Noisetier Ail des ours	1 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Lamium galeobdolon Lonicera xylosteum	Lamier jaune Camérisier	3	X	X	X	X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
20/05/2016 SD	2	Knautia arvensis Dactylis glomerata	Knautie des champs Dactyle aggloméré	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
30	une partie	Robinia pseudoacacia Sonchus asper	Robinier faux acacia Laiteron rude	+	X	X X	X	X	X X	NA LC	FAIBLE FAIBLE
	anciennement labourée, une partie	Briza media Sanguisorba minor	Brize intermédiaire Petite pimprenelle	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC X	FAIBLE FAIBLE
	délimitée (enclos ?)	Ranunculus sp. Plantago lanceolata	Renoncule sp. Plantain lancéolé	1	X	X	X	X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Vicia sp. Geranium dissectum Taraxacum officinale	Vicia sp. Géranium découpé Pissenlit	1 1 +	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Plantago major Galium verum	Plantain majeur Gaillet jaune	+	X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Ajuga reptans Orchis simia	Bugle rempant Orchis singe	1 1	X Annexe B	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Neotinea ustulata Silene vulgaris	Orchis brûlé Silène enflé	1	Annexe B X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Euphorbia cyparissias Bellis perennis	Euphorbe petit-cyprès Pâquerette	1	X	X	X	X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Salvia pratensis Onobrychis viciifolia	Sauge des prés Sainfoin	1	X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
20/05/2016 SD	3	Juglans regia Quercus robur	Noyer commun Chêne pédonculé	+ 2	X X	X X	X X	X X	X X	NA LC	FAIBLE FAIBLE
		Hedera helix Euonymus europaeus	Lierre grimpant Fusain d'Europe	2 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Cornus sanguinea Fraxinus excelsior	Cornouiller sanguin Frêne commun	1	X	X	X	X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Galium aparine Lonicera xylosteum Acer campestre	Gaillet grateron Camérisier Frahle champêtre	1 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Crataegus monogyna Populus nigra	Érable champêtre Aubépine monogyne Peuplier noir	1 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Corylus avellana Picea abies	Noisetier Epiceas	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Vinca minor Viburnum lantana	Petite pervenche Viorne lantane	3	X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Pinus sylvestris Coronilla emerus Urtica dioïca	Pin sylvestre Coronille arbrisseau Ortie dioīque	1 + 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Robinia pseudoacacia	Robinier faux acacia	2	X	X	X	X	X	NA NA	FAIBLE
20/05/2016 SD	4	Solidago virgaurea Lamium galeobdolon	Solidage verge d'or Lamier jaune	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
	boisement avec petit affluent	Lonicera xylosteum Crataegus monogyna	Camérisier Aubépine monogyne	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Acer campestre Corylus avellana Quercus robur	Érable champêtre Noisetier Chêne pédonculé	2 2	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Glechoma hederacea Arum maculatum	Lierre terrestre Gouet tacheté	1 1	X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Paris quadrifolia Fraxinus excelsior	Parisette à 4 feuilles Frêne commun	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Vinca minor Cornus sanguinea Viburaum lantana	Petite pervenche Cornouiller sanguin	2 1 2	X X	X X	X X X	X X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Viburnum lantana Hedera helix Picea abies	Viorne lantane Lierre grimpant Epiceas	2 2 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Pinus sylvestris Euphorbia dulcis	Pin sylvestre Euphorbe douce	1 1	X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Clematis vitalba Ligustrum vulgare	Clématite vigne blanche Troène	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Alnus incana Polygonatum verticillatum	Aulne blanchâtre Sceau de Salomon verticillé	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
	boisement côté carrière	Robinia pseudoacacia Reynoutria japonica	Robinier faux acacia Renouée du Japon		X X	X X	X X	X X	X X	NA NA	FAIBLE FAIBLE
		Reynoutria japonica	Renouée du Japon		X	X	X	X	х	NA NA	FAIBLE
	après talus côté Usses	Populus nigra Salix alba	Peuplier noir Saule blanc		X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
	1	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	<u> </u>	X	Х	Х	X	Х	LC	FAIBLE

		het .	he to			T			T v	10	54 IDLS
		Viburnum lantana Fraxinus excelsior	Viorne lantane Frêne commun		X	X	X	X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Acer campestre Urtica dioīca	Érable champêtre Ortie dioïque		X	X	X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Equisetum sp. Geum urbanum	Prêle sp. Benoîte commune		X	X	X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Solidago virgaurea Veronica beccabunga	Solidage verge d'or Véronique des ruisseaux		X	X	X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Allium ursinum Aegopodium podagraria	Ail des ours Herbe aux goutteux		X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
20/05/2016 SD	5	Solidago virgaurea Humulus lupulus	Solidage verge d'or Houblon	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
30	Côté les usses	Euphorbia cyparissias Geranium rotundifolium	Euphorbe petit-cyprès Géranium à feuilles rondes	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Fraxinus excelsior Reynoutria japonica	Frêne commun Renouée du Japon	1 3	X X	X X	X X	X X	X X	LC NA	FAIBLE FAIBLE
		Salix alba Corylus avellana	Saule blanc Noisetier	2	X X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Populus nigra Plantago lanceolata	Peuplier noir Plantain lancéolé	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Rubus fruticosus Dipsacus fullonum	Ronce commune Cabaret des oiseaux	2	X X	X X	X X	X X	X X	DD LC	FAIBLE FAIBLE
		Trifolium sp. Medicago lupulina	Trèfle sp. Luzerne lupuline	+ 1	X X	X X	X X	X X	X X	X LC	FAIBLE FAIBLE
		Geranium dissectum Acer campestre	Géranium découpé Érable champêtre	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Vicia sp. Dactylis glomerata	Vicia sp. Dactyle aggloméré	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Galium sp. Vinca major	Gaillet sp. Grande pervenche	1	X X	X X	X	X X	X X	X NA	FAIBLE FAIBLE
		Urtica dioīca	Ortie dioïque	2	X	X	X	X	X	LC	FAIBLE
20/05/2016 SD	6	Reynoutria japonica Veronica hederifolia	Renouée du Japon Véronique à feuilles de lierre	2	X	X	X	X	X X	NA LC	FAIBLE FAIBLE
		Solidago virgaurea Salix alba	Solidage verge d'or Saule blanc	3	X	X	X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Populus nigra Fraxinus excelsior Galium aparine	Peuplier noir Frêne commun	1 1	X X	X	X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Lamium galeobdolon Aegopodium podagraria	Gaillet grateron Lamier jaune	1 1	X X	X	X X X	X X X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Crataegus monogyna	Herbe aux goutteux Aubépine monogyne	1	X X	X X	X	X	X X	LC	FAIBLE FAIBLE
20/05/2016 SD	7	Solidago virgaurea Rubus fruticosus	Solidage verge d'or Ronce commune	2 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC DD	FAIBLE FAIBLE
30	côté route	Acer campestre Lonicera xylosteum	Érable champêtre Camérisier	1 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Cornus sanguinea Fraxinus excelsior	Cornouiller sanguin Frêne commun	1 2	X X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Euphorbia cyparissias Aegopodium podagraria	Euphorbe petit-cyprès Herbe aux goutteux	1 2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Crataegus monogyna Dactylis glomerata	Aubépine monogyne Dactyle aggloméré	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Robinia pseudoacacia Corylus avellana	Robinier faux acacia Noisetier	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	NA LC	FAIBLE FAIBLE
		Ligustrum vulgare Urtica dioīca	Troène Ortie dioïque	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Acer platanoïdes Vicia sp.	Érable plane Vicia sp.	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC X	FAIBLE FAIBLE
		Galium sp. Geranium robertianum	Gaillet sp. Herbe à Robert	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Lamium galeobdolon Glechoma hederacea	Lierre terrestre	1	X	X	X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Quercus robur Taraxacum officinale	Chêne pédonculé Pissenlit	1	X X	X X	X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Viburnum lantana Vinca minor	Viorne lantane Petite pervenche	3 +	X X X	X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Alliaria petiolata Phyteuma nigrum Myosotis decumbens	Alliaire Raiponce noire Myosotis retombant	+	X X	X X X	X X	X	X X	X LC	FAIBLE FAIBLE
		Asplenium trichomanes Medicago lupulina	Capillaire des murailles Luzerne lupuline	1 1	X X	X X	X X	X X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Alnus incana Clematis vitalba	Aulne blanchâtre Clématite vigne blanche	1 1	X X	X X	X X	X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Polygonatum verticillatum Arum maculatum	Sceau de Salomon verticillé Gouet tacheté	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Viola reichenbachiana Dryopteris filix-mas	Violette des bois Fougère mâle	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
19/07/2016	3-compléments	Origanum vulgare	Origan	1	Х	Х	х	X	Х	LC	FAIBLE
SD/MB		Campanula patula	Campanule étoilée		Х	Х	Х	Х	Х	LC	FAIBLE
19/07/2016 SD/MB	1-compléments	Heracleum sphondylium Prunella vulgaris	Berce commune Brunelle commune	+ 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Vicia cracca Hypericum perforatum	Vesce cracca Millepertuis perforé	1 1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Convolvulus arvensis Acer pseudoplatanus	Liseron des champs Erable sycomore	1	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Prunus avium Saponaria officinalis	Merisier Saponaire officinale	1	X X	X	X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Phleum sp. Conyza canadensis Verbassum thansus	Phleum sp. Vergerette du Canada Molène bouillon-blanc	2 +	X X X	X X	X X	X X X	X X X	X NA LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Verbascum thapsus Epilobium tetragonum Lotus corniculatus	Molene bouillon-blanc Epilobe à tige carrée Lotier corniculé	1 1	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Salix viminalis	Osier blanc	1	X	X	X	X	X	LC	FAIBLE
19/07/2016 SD/MB	7-compléments côté route	Hypericum perforatum Conyza canadensis	Millepertuis perforé Vergerette du Canada		X X	X X	X X	X X	X X	LC NA	FAIBLE FAIBLE
,		Origanum vulgare Prunella vulgaris	Origan Brunelle commune		X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Saponaria officinalis Heracleum sphondylium	Saponaire officinale Berce commune		X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
-		Dipsacus fullonum Reynoutria japonica	Cabaret des oiseaux Renouée du Japon		X X	X X	X X	X X	X X	LC NA	FAIBLE FAIBLE
19/07/2016	7-compléments côté	Coronilla varia	Coronille changeante		x	x	x	x	x	LC	FAIBLE
SD/MB	boisement										
18/07/2017 SD/MB	08-ZH1	Alnus glutinosa Salix alba	Aulne glutineux Saule blanc	+ +	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
	Zone humide en	Salix purpurea Populus nigra	Saule pourpre Peuplier noir	+ +	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
	bordure de la décharge - en eau	Robinia pseudoacacia	Millepertuis perforé Robinier faux acacia	+	X X	X X	X	X X	X X	LC NA	FAIBLE FAIBLE
		Lythrum salicaria Typha latifolia	Salicaire commune Massette à larges feuilles	1	X X	X	X	X X	X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Scirpus sylvaticus Juncus inflexus Ratamogetan berchtoldii	Scirpe des bois Jonc courbé Rotamot de Berchtold	2	X X	X X	X X	X X	X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE
		Potamogeton berchtoldii Lemna minor Equicetum palustre	Potamot de Berchtold Petite lentille d'eau Prêle des marais	+ +	X X X	X X X	X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
		Equisetum palustre Solidago gigantea	Tête d'or	+	X	X	X X	X	X	NA NA	FAIBLE
40/07/2047		luncus inflorus	Jonc courbé	1	х	х	Х	X	Х	LC	FAIBLE
18/07/2017 SD/MB	08-ZH2	Juncus inflexus Salix purpurea		+	X	Х	X	X	x	IC.	FAIRIF
SD/MB	08-ZH2 Zone humide en bordure de ZH1 -	Salix purpurea Carex nigra Juncus articulatus	Saule pourpre Laîche vulgaire Jonc à fruits luisants		X X X	X X X	X X X	X X X	X X X	LC LC	FAIBLE FAIBLE FAIBLE
	Zone humide en	Salix purpurea Carex nigra	Saule pourpre Laîche vulgaire	+ 1	Х	Х	Х	Х	Х	LC	FAIBLE

Présentation des études techniques

- Diagnostic
- ▲ PRESENTATION DE LA VARIANTE RETENUE LORS DU COPIL DU 11/09/2018

Rappels:

Aménagements phase PRE

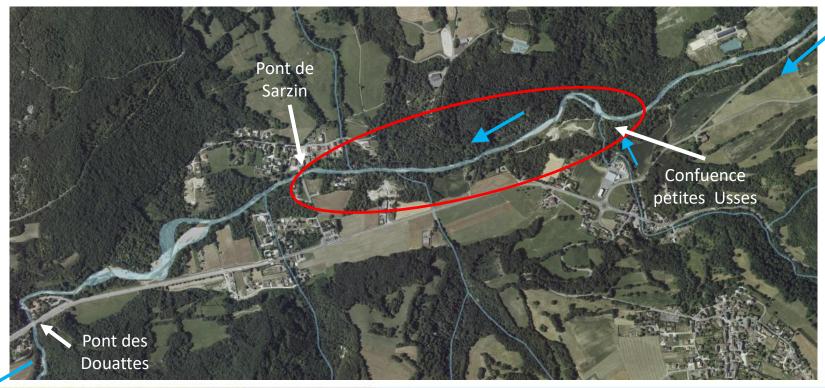
Présentation AVP

- Détails prise en compte des adaptations
- Budget prévisionnel
- Planning



HYDRETUDES

Localisation





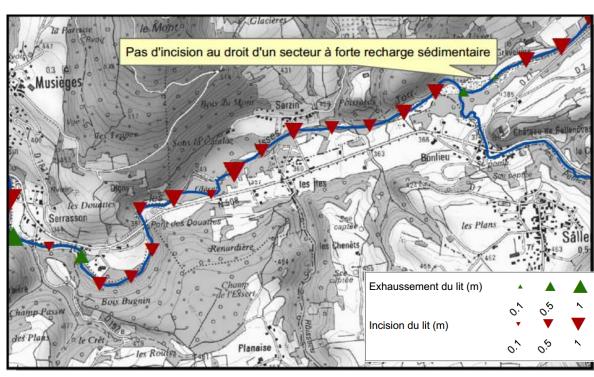
HYDRETUDES

La fiche action - contrat rivière

CONSTAT

△ Chenalisation et Incision sur le secteur entre Serrasson et la confluence avec les Petites Usses (triangle rouge = incision, vert = exhaussement) :

- Limite la mobilité latérale donc la recharge sédimentaire associée
- Uniformise les faciès d'écoulement donc les habitats écologiques
- Transfert plus rapide de la crue vers l'aval et contraintes accrues sur les ouvrages et leurs fondations

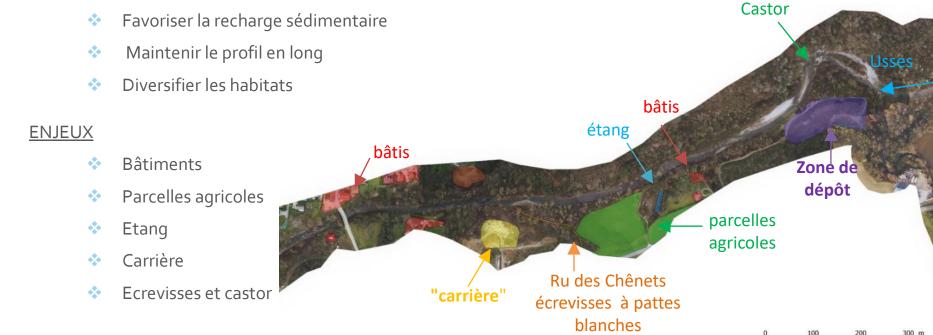


La fiche action - contrat rivière

ACTIONS

L'action consiste à permettre aux Usses de retrouver une dynamique latérale active et ainsi de recréer des méandres ou a minima une dynamique d'érosions/dépôts.

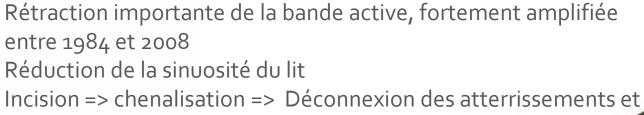
OBJECTIFS



Evolution du secteur entre 1934 et 2008

végétalisation

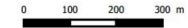






Extractions de matériaux dans ce secteur (années 60-70)
Implantation humaine sur rive
Evolution historique par le biais de défluviations brutales

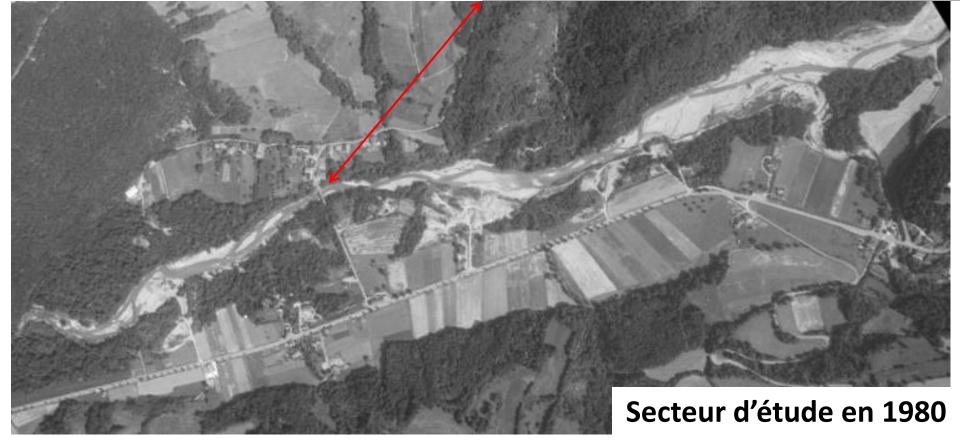
Evolution historique par le biais de défluviations brutales à la faveur de fortes crues

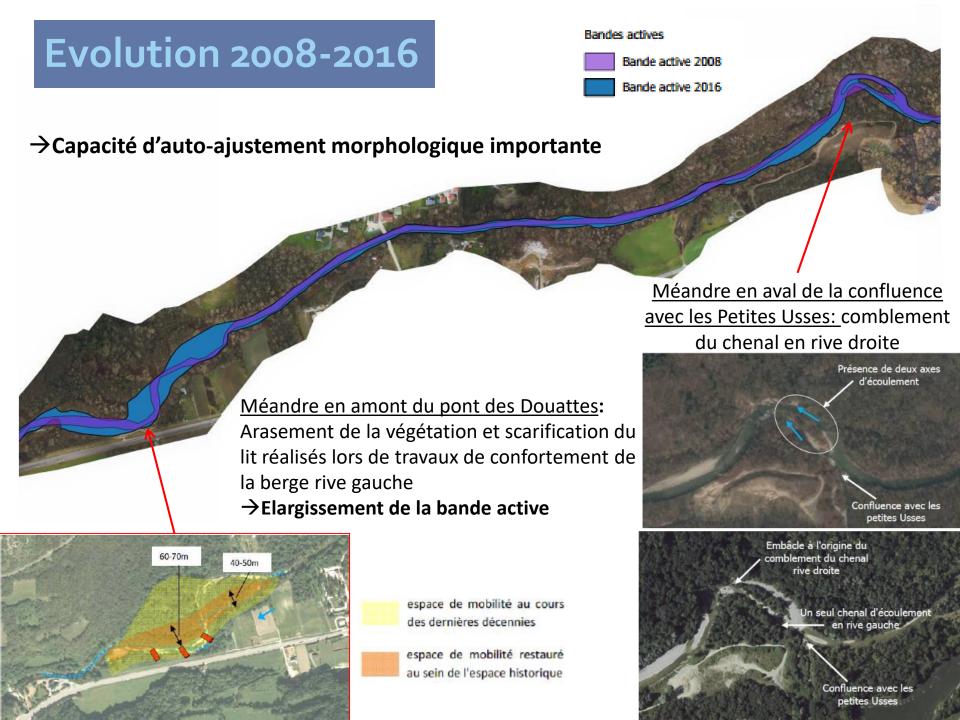


Bande actives Photos historiques

Pont de Sarzin en 1909









Les faciès et l'activité géodynamique

1/3 amont de la zone d'étude:

Faciès d'écoulement relativement nombreux et diversifiés

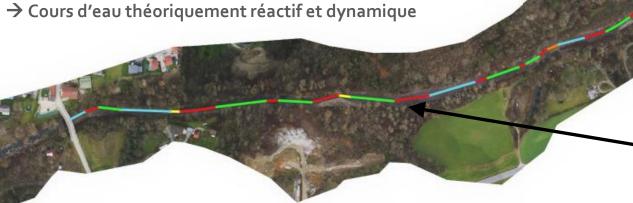
2/3 aval de la zone d'étude:

- Faciès peu diversifiés: alternance radiers-plats trop homogènes
- Tirants d'eau faibles et homogènes à l'étiage, peu connectés aux berges

-Chenalisation du lit et tracé subrectiligne => uniformisation et faible connectivité latérale (pas ou peu de systèmes racinaires noyés)

-Activité géodynamique :

- Débit début d'entrainement : 20-25 m3/s
- Nombre de jours moyen annuel de charriage : 3-4 j
- Volume cumulé charriable : 1 500 2000 m3
- -Forte puissance spécifique, érodabilité et apports solides moyens
- à l'échelle du tronçon (plus actif aval proche confluence Petites Usses)



Plat lentique

osse d'affouillemen

Chenal lentique

Mouille de concavité

débordement dans

le bras mort à partir de 90-100 m3/s >02

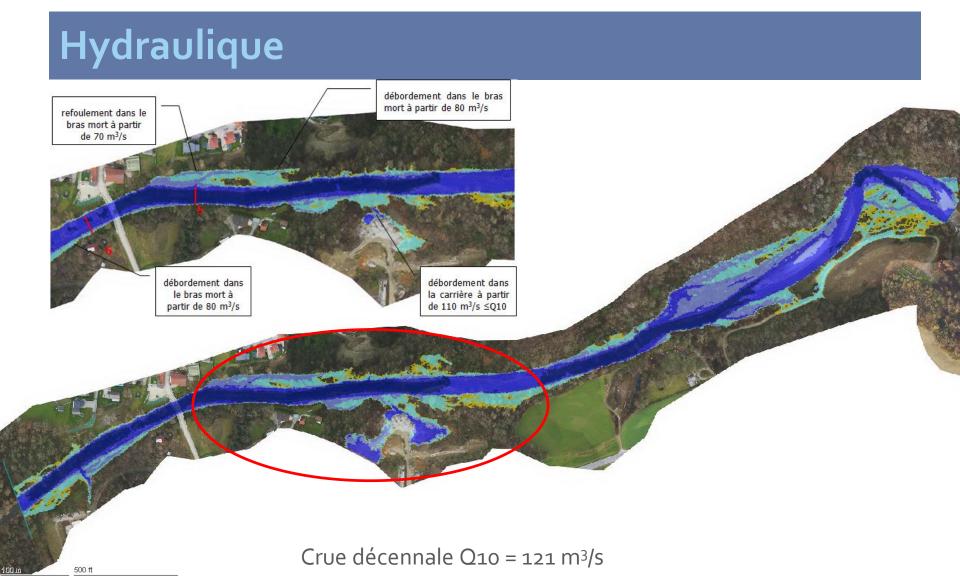
débordement dans le bras mort à partir de 40 m³/s (multi-

Hydraulique

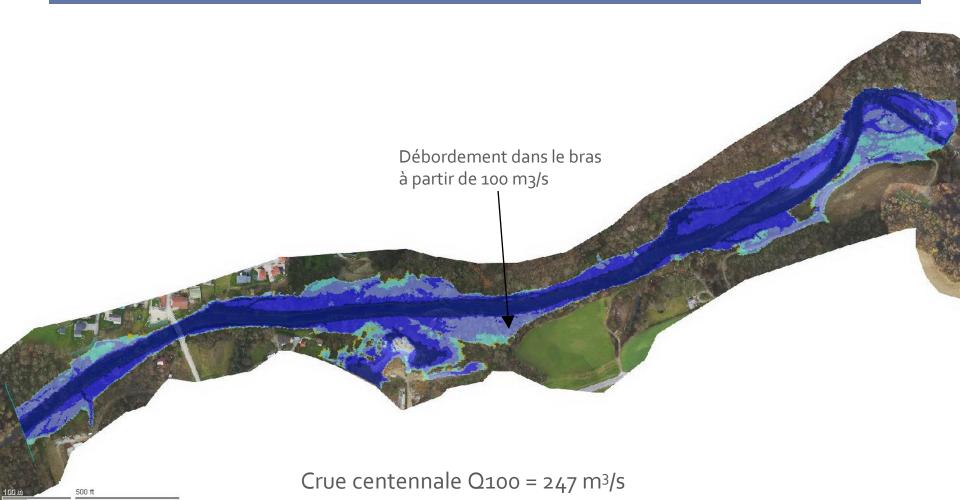
Etiage: QMNA5 = 350 l/s

Module: $M = 3.33 \text{ m}^3/\text{s}$ Crue biennale: $Q_2 = 78 \text{ m}^3/\text{s}$ refoulement dans le Crue décennale : Q10 = 121 m3/s bras mort à partir de 45-50 m3/s débordement à partir de-50 m³/s Crue centennale: Q100 = 247 m3/s le bras mort à partir de 90 m3/s le bras mort à partir de 90 m³/s refoulement dans le bras mort à partir de 45-50 m3/s Crue biennale $Q_2 = 78 \text{ m}^3/\text{s}$

rtir de-50 m3/s



Hydraulique



Bilan Diagnostic

- •Incision du lit provoquée par les activités de curage, processus en diminution depuis les années 2000
- •Chenalisation du lit: accélération des vitesses d'écoulement, déconnexion des berges, et uniformisation des faciès, et perte de la mobilité latérale (rétraction bande active)
- •Présence de bras secondaires, actuellement comblés et végétalisés, remis en eau par l'aval ou l'amont selon la fréquence de crue,
- •Présence importante et généralisée de la Renouée du Japon,
- •Recharge sédimentaire encore importante sur la partie amont (aval confluence petites Usses)
- •Forte capacité d'auto-ajustement actuellement limitée par la chenalisation et la végétalisation des structures alluvionnaires

Restauration d'une mobilité encore possible :

- ⇒fourniture sédimentaire à restaurer (recharge dans les berges et bancs) + régimes hydrologiques suffisants
- ⇒ réussite dépendante des mesures d'accompagnement et de gestion mises en place : cf. site RD1508 amont du pont des Douattes + dynamique confluence Petites Usses
- ⇒La situation morphologique de 1952 préalable aux prélèvements excessifs = état de référence possible?

LOCALISATION ESPÈCES FAUNISTIQUES À ENJEUX DE CONSERVATION

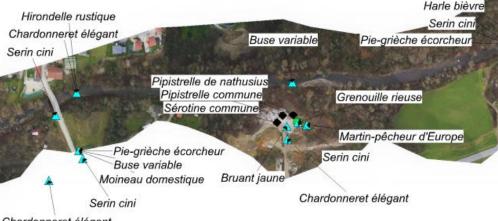
Pas d'enjeux de conservation observés



Les enjeux faunistiques

Enjeux faunistiques de conservation "Assez fort" à Très fort :

- •mammifères : Castor d'Europe ;
- •<u>chiroptères</u>: Murin de Daubenton, Pipistrelle commune et de nathusius, Sérotine commune;
- •batraciens : Grenouille rousse et commune ;
- <u>Coléoptère</u> : Lucane cerf volant.



Martin-pêcheur d'Europe Castor d'Eurasie Martin-pêcheur d'Europe Castor d'Eurasie Buse variable Gobernouche gris Chevalier guignette Harle bièvre Lucane cerf-volant Hirondelle de fenêtres Pipistrelle commune Moineau domestique Murin de Daubenton Hirondelle rustique Grenouille rousse

LEGENDE

par taxon
Amphibiens

Chiroptères Insectes

Mammifères Oiseaux

Espèces faunistiques à enjeux

Chardonneret élégant

•<u>avifaune</u> (cf. boisements) : Bruant jaune, Buse variable, Chardonneret élégant, Chevalier guignette, Gobemouche gris, Harle bièvre, Hirondelle de fenêtre et rustique, Martin-pêcheur d'Europe, Moineau domestique, Pie grièche écorcheur, Serin cini ;

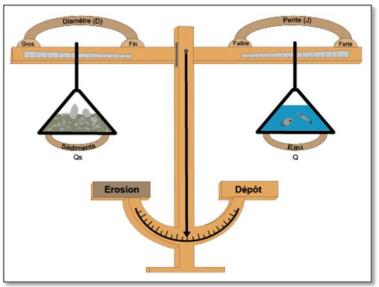
Impact écologique

sujets et reconstitution d'habitats)

☐ Gestion de la Renouée du Japon ! = > Faiblesse du projet car « champ de Renouée à craindre »
☐ Maintien et pérennisation des écosystèmes existant en diversifiant les habitats aquatiques
☐ Renforcement des interactions de la rivière avec ses milieux annexes
☐ Stabilisation du profil en long et donc préservation du niveau de la nappe
🗖 Altération possible de la population d'écrevisses à pattes blanches du ruisseau du Chenêts ? Non si pas de bras « carrière » ; pas
forcément non plus si ce bras est réalisé (cf. confluence théorique du ruisseau de Chenêts légèrement plus à l'amont)
Disparition ou réduction de l'étang présent en rive gauche au droit d'un ancien bras proposé à la réouverture ; milieu favorable aux
batraciens / Compensation par bras en rive droite amont (milieux proches) et bras morts du lit actuel
☐ Impact sur l'avifaune : uniquement temporaire en phase travaux ; coupe en septembre ; restera à recenser les boisements à cavité
avant abattage pour compensation si besoin ;
☐ Pas d'intervention sur le méandre actif amont : cf. habitats en berge droite et présence potentielle du castor
☐ Impact des travaux sur le castor : dérangement potentiel en phase travaux ; l'objectif de mobilité du lit et berges érodées sur le reste du
linéaire est de nature à générer un milieu plus favorable (tirants d'eau dans méandres ; cf. faciès méandre amont existant)
Repérage avant travaux sur présence ou non du castor (été 2019) ; si oui et selon nature de la présence, adaptation du projet sinon

définitions des protocoles d'intervention avec l'ONCFS pour réduire l'impact ou le compenser (déplacement si besoin temporaire des

Activité géodynamique



TRANSPORT SOLIDE PAR CHARRIAGE SUR LE SECTEUR D'ETUDE						
Paramètre calculé	Échantillon granulométrique					
Parameu e carcule	P1	P2	P3	P4	P5	
Débit de début d'entrainement [m³/s]	22	25	25	16	21	
Nombre de jour de charriage en régime hydrologique moyen [jour/an]	~3j	~3j	~3j	~7j	~4j	
Volume de matériaux charriés [m³/an]	1 750	1 790	1 300	2240	3530	

TYPOLOGIE GEODYNAMIQUE SIMPLIFIEE						
Variables	1	2	3	4		
Puissance spécifique – ω	Nulle < 10 W/m ²	Faible 10 – 30 W/m²	Moyenne 30 – 100 W/m ²	Forte > 100 W/m ²		
Érodabilité des berges – B	Nulle	Faible	Moyenne	Forte		
Apports solides – A	Nuls	Faibles	Moyens	Forts		

Tronçon	Puissance spécifique
1	324 W/m²
2	149 W/m²
3	140 W/m²
4	178 W/m²
5	157 W/m²
6	191 W/m²

Score géodynamique de type $\omega_4/B_3/A_3$ (forte puissance spécifique, érodabilité et apports solides moyens) à l'échelle du tronçon (score plus élevé à proximité de la confluence Petites Usses)

→ Cours d'eau réactif et dynamique

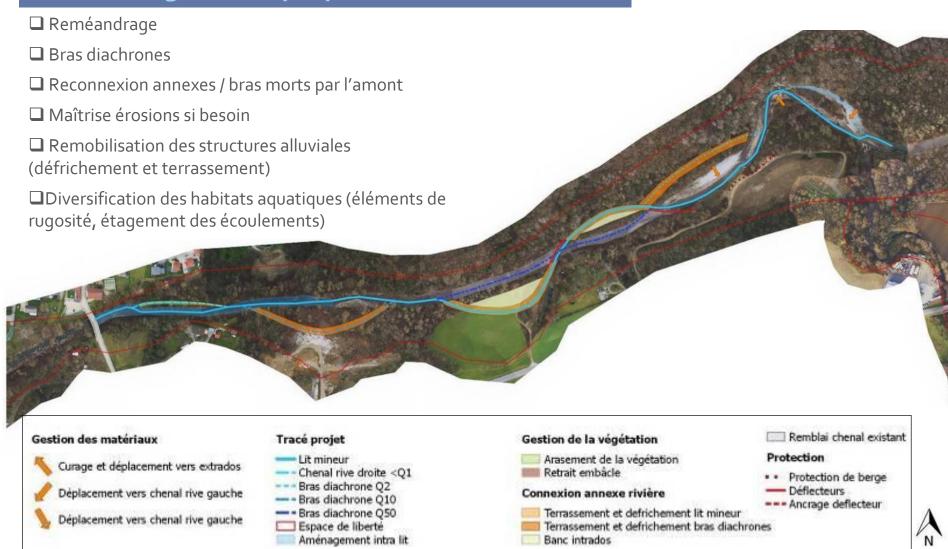
Orientation de l'action

- → Restauration de la mobilité des Usses (diversification des écoulements et augmentation des bandes actives) et de son transit sédimentaire (recharge au sein des berges et transit en aval de la confluence avec les Petites Usses)
- Modification du tracé actuel de son lit en vue d'accroître les contraintes sur berge,
- -Diversification de la rugosité du lit, des profils et nature des pieds de berges au sein du lit actuel,
- -Prise en compte de la gestion du risque par le biais de bras diachrones (cf. maîtrise des phénomènes de défluviation).

A ces mesures correctives déclencheuses d'un processus de restauration, il conviendra d'associer :

- => un <u>plan de gestion</u> spécifique pour accompagner le cours d'eau au cours de la <u>prochaine décennie</u> :
 - en terme de réinjection des sédiments bloqués dans le chenal vif (afin d'assurer une meilleure propagation vers l'aval)
 - ☐ en terme de traitement de la végétation pour favoriser la régénération des boisements et limiter les risques d'embâcles plus en aval.

Les aménagements proposés – version PRE



Troncon amont 1

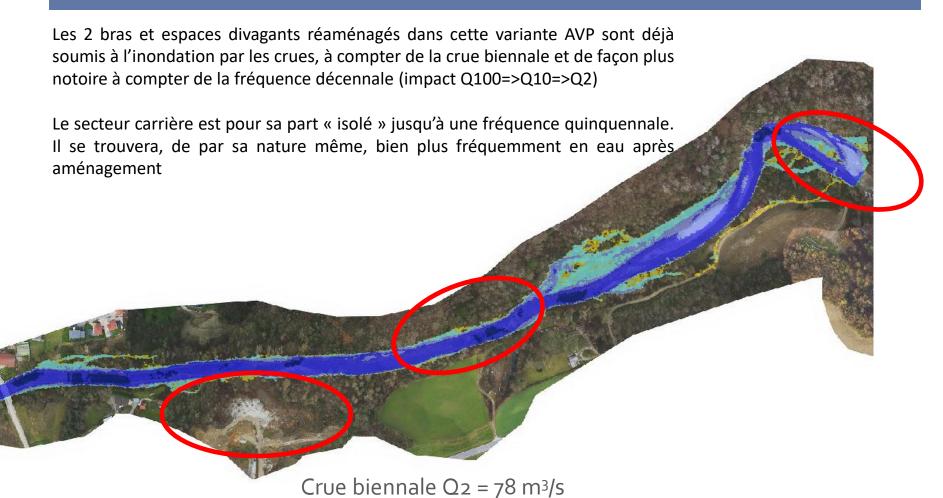
Evolution du projet PRE->AVP

1) Substitution du nouveau méandre intermédiaire par un bras diachrone à aménager en rive droite), sur petit délaissé restant, au plus près du versant (sapement/instabilité acceptée de ce dernier, favorable à la recharge sédimentaire => Cf. méandre amont)

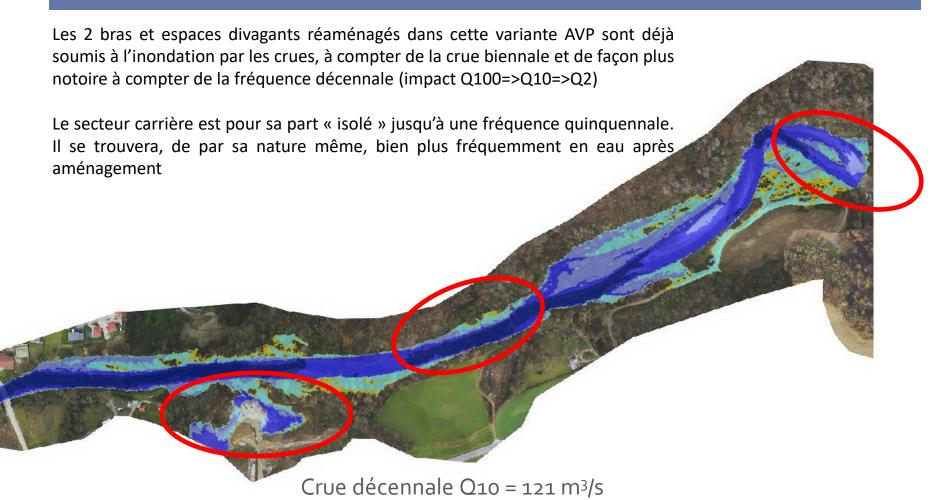
2) Substitution du bras « carrière » à faible fréquence de mise en eau (délestage forte crue) par l'aménagement d'une zone humide (continuité de l'existant et enjeux Env présents)



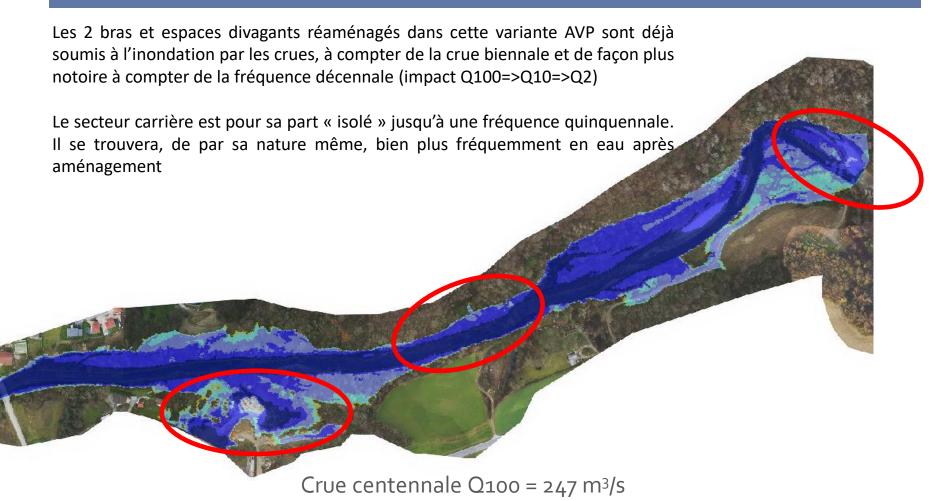
Hydraulique



Hydraulique



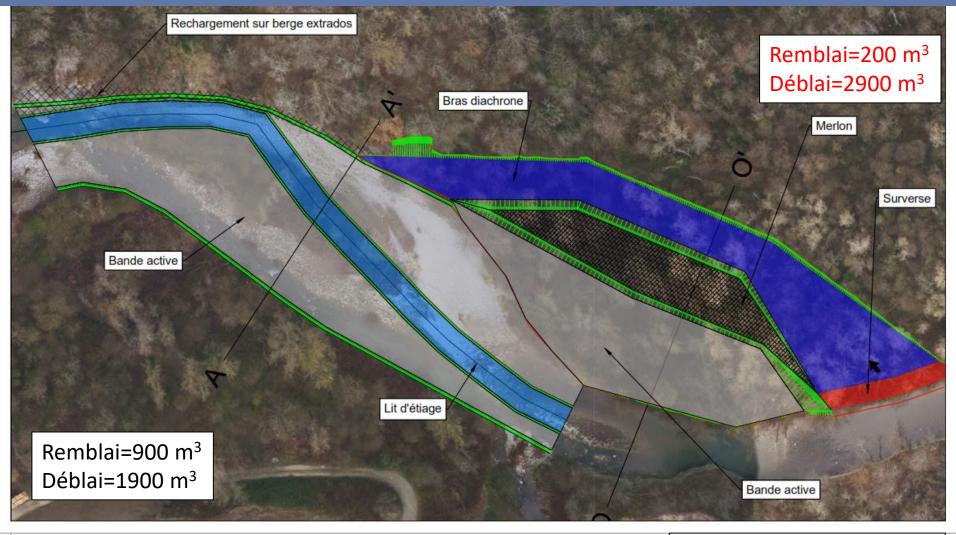
Hydraulique

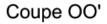


Bande actives Photos historiques

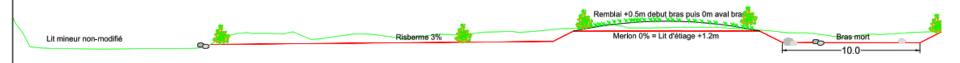


Aménagements proposés



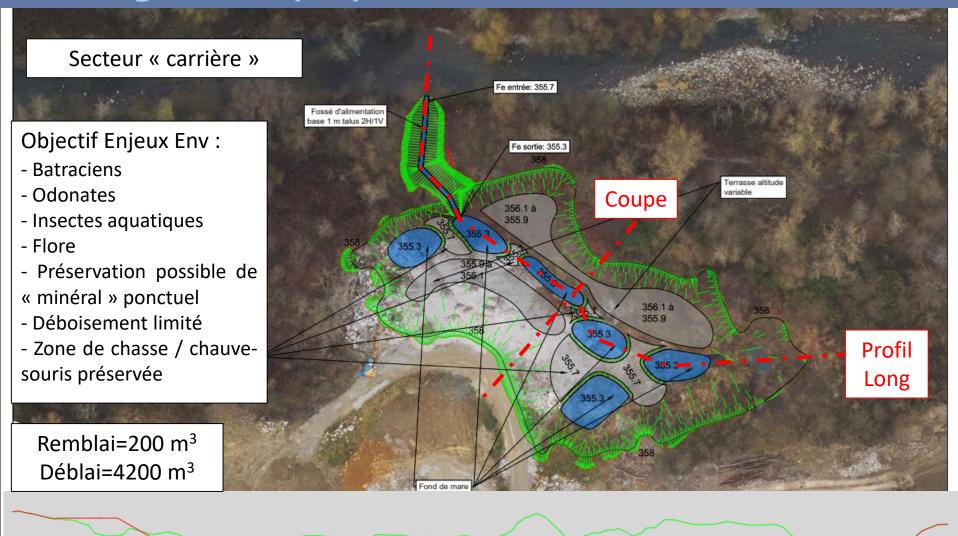


Confluence petites Usses



Aménagements proposés Bras diachrone Rechargement sur berge extrados Bande active Remblai=0 m³ Déblai=1100 m³ Surverse Surverse Merlon Bras diachrone Bras diachrone Rechargement RG pour écoulement préférentiel dans bras diachrone Schéma surverse bras diachrone Secteur intermédiaire Coupe EE' Toile coco+ végétalisation L=longeur du bras diachrone −5.0m a 0%--20% à 0.7% 80% de L à 3% lit plants/plançons Lit d'étiage aval Raccord sur existant 10Couche de transition 0.30m

Aménagements proposés





Coupe

Bilan financier

1 200 ml restaurés

800 ml re-méandrés ou à bancs alternés

330 000 € HT avec Zone humide sur site « Carrière »

Budget fiche Action : 180 000 € HT...

- Reste toujours dépendant de :
 - Nature des matériaux terrassés (limons/graviers +risque de déchets)
 - Choix traitement ou non de la Renouée (prévoir
 ~+50 000 € HT si enfouissement sous nappe)
 - ➤ Budget de l'extension amont de l'espace de divagation restauré ~50 000 € HT mais prédominant dans l'incertitude sur la Renouée

PRINCIPAUX VOLUMES ESTIMES POUR CHAQUE OPERATION						
Opération	Unité	Quantité	Prix unitaire	Coût estimé (€)		
	Installations	et préparation	•	•		
Installation de chantier	forfait	1	10 000	10 000 €		
Etude d'éxécution	forfait	1	3000	3 000 €	1	
Dérivations provisoires	forfait	1	8000	8 000 €	Total	
Pêche électrique	forfait	1	2000	2 000 €	1	
Création des accès	forfait	1	1500	1 500 €	1	
Plan de recolement	forfait	1	1500	1 500 €	26 000 €	
		hement				
Débroussaillage	m²	15100	1	15 100 €		
Abattage/dessouchage	forfait	15000	1	15 000 €	Total	
Incinération des parties						
aériennes des Renouées	forfait	3000	1	3 000 €	33 100 €	
	Terras	sement				
Decapage terre végétale ou	2	1.4000	2.5	27.000.6		
alluvions	m²	14800	2,5	37 000 €		
Déblais	m ³	9000	4	36 000 €	1	
Remblais	m³	9000	3	27 000 €	Total	
Réinjection des matériaux		-	-		1	
alluvionnaires de chantiers	m^3	2000	4	8 000 €		
(recharge des berges)						
Evacuation (non spécifique)	m ³	0	10	0€	108 000 €	
	Renforcement ferm	eture bras anci				
Enrochements libres	m ³	340	70	23 800 €		
Matériaux 50/150 pour	***				1	
couche de transition	m^3	88	15	1 320 €		
Géotextile filtrant sous		400		222.6	Total	
enrochements	m²	400	2	800 €		
Toile coco	m²	320	6,5	2 080 €	1	
Lits de plants et plançons	ml	40	50	2 000 €	30 000 €	
	Végétalisation bras	diachrone et al	bords			
Ensemencement	m²	6390	1	6 390 €		
Boutures de saules	unité	2400	3	7 200 €	Total	
Arbustes	unité	2050	8	16 400 €	29 990 €	
	Diversification	n du lit mineur				
Matériaux 100-250 pour	2	1	1	1		
création de radiers/clusters	m^3	400	15	6 000 €	Total	
Elements de rugosité	2	200	70	44.000.0		
500/1000 (blocs)	m ³	200	70	14 000 €	20 000 €	
	TO	TAL				
	TOTAL € HT "brut	,11		247 090 €		
T	OTAL € HT+ imprévus	10 %		271 799 €		
	Zone humic	le "carrière"				
Débroussaillage	m²	2000	1	2 000 €		
Abattage/dessouchage	forf	3000	1	3 000 €	Total	
Decapage terre végétale	m²	2000	2,5	5 000 €		
Déblais	m ³	4200	4	16 800 €	1	
Ensemencement	m²	3300	1	3 300 €	1	
Hélophytes	m ²	1500	3	4 500 €	1	
Evacuation	m ³	2000	10	20 000 €	54 600 €	
	TOTAL avec ZH carrière					
					1	
Tr	OTAL € HT+ imprévu			301 690 € 331 859 €	1	
10	101AL € 111 + 111threvus 10-70 331 859 €					

Planning

- ▲ Maîtrise foncière des emprises du projet => Se limitent à des espaces sans grande valeur ; potentiel point dur sur espace carrière uniquement a priori
- A Pas d'interaction avec le ruisseau des Chenêts en partie basse du lit
- Contrôler le LIDAR (cf. écarts potentiels sur cubatures déblais-remblais) cet automne avant PRO/DCE puis Topographie en mars prochain du lit et des emprises des méandres à créer pour support avant travaux (contrôle EXE)
- Reconnaissances géotechniques => pas de nécessité puisque pas de remblais structurant et espaces travaillés sont des anciennes zones de divagation du lit; hormis sur site carrière pour identifier si matériaux de type déchets seront mis à nus (Cf. devenir des déblais de cette zone)
- A Reconnaissances complémentaires sur présence de la Renouée sur zones travaillées pour préciser les basculements possibles de matériaux (cf. pb si trop contaminés pour une réutilisation au plus près du lit vif)
- Procédures administratives : DLE, DIG, Dossier de Défrichement, Acquisition foncière / DUP
- Planning : dépôt demande d'autorisation Octobre + PRO/DCE fin Octobre-début novembre pour notification travaux à fin d'année en vue d'une réalisation à fin d'été 2019 sous réserve des délais d'instruction et maîtrise foncière



Maitrise d'œuvre pour la restauration morphologique du lit des Usses en plaine de Contamine-Sarzin (74)





N° d'Affaire ARI15-131 Version 1 Octobre 2018

Maitrise d'oeuvre pour la restauration morphologique du lit des Usses en plaine de Contamine-Sarzin (74)

Réf. ARI15-131/Comparaison des incidences environnementales entre les phases PRE-AVP/Version 1 Octobre 2018

SUIVI ET VISA DU DOCUMENT

Réf. ARI15-131

Etude: Maitrise d'oeuvre pour la restauration morphologique du lit des Usses en plaine

de Contamine-Sarzin (74)

Phase: Comparaison des incidences environnementales entre les phases PRE-AVP

Date de remise : Octobre 2018

Version: 1

Statut du document : Définitif

Propriétaire du document : SMECRU

Chef de projet : Lionel GUITARD

Rédacteur : Magalie BAU Vérificateur : Laurent LHOSTE





SOMMAIRE

1.	LO	CALI	SATION DU PROJET	. 5
2.	CO	MPA	RAISON DES TRAVAUX PHASES PRE / AVP	. 6
	2.1.	Obj	ectifs généraux	. 6
	2.2.	-	jet prévu en phase PRE (décembre 2016)	
	2.2.		Reméandrage	
	2.2.	2.	Maîtrise des érosions si besoin	
	2.2.	3.	Remobilisation des structures alluviales	. 8
	2.2.	4.	Diversification des habitats aquatiques	. 8
	2.2.	5.	Gestion de la végétation	. 8
,	2.3.	Pro	jet issu de la Phase AVP (septembre 2018)	10
	2.3.	1.	Reméandrage	10
	2.3.	2.	Maîtrise des érosions si besoin	12
	2.3.	3.	Remobilisation des structures alluviales	12
	2.3.	4.	Diversification des habitats aquatiques	12
	2.3.	5.	Gestion de la végétation	12
:	2.4.	Syn	thèse	14
3.	IMP	ACT	S SUR LES HABITATS NATURELS	15
,	3.1.	Sur	faces impactées	15
;	3.2.	Cor	nparaison des incidences des projets	16
4.	CO	NCL	USION GENERALE	18
			LISTE DES FIGURES	
r: -	1			_
_			calisation du secteur d'étude (géoportail)	
			de plants et plançons sur berge de l'Oignin à Brion	
			rénario proposé en phase PRE pour la restauration des Usses au niveau de ntamine-Sarzin	
_			énario proposé en phase AVP pour la restauration des Usses au niveau de ntamine-Sarzin	

1. LOCALISATION DU PROJET

Le site d'étude se trouve sur la commune de Contamine-Sarzin, dans la vallée des Usses, en Haute-Savoie (74). La commune est située au Sud-Ouest du massif du Vuache, au Sud-Est du bassin genevois et au Nord-Ouest de l'agglomération annecienne.

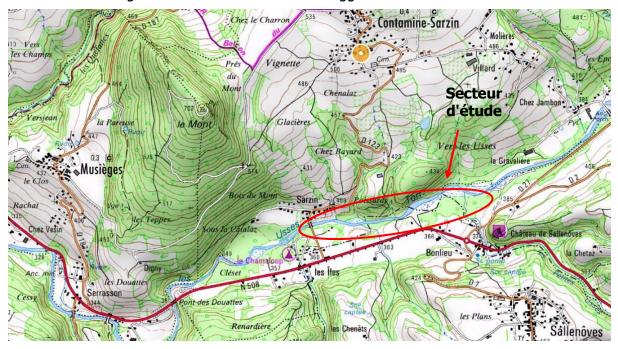


Figure 1: Localisation du secteur d'étude (géoportail)

2. COMPARAISON DES TRAVAUX PHASES PRE / AVP

2.1. OBJECTIFS GENERAUX

La restauration écologique des Usses au niveau de Contamine-Sarzin comprend plusieurs volets qui permettent ensemble de répondre aux objectifs cités dans le rapport d'étude préliminaire (Décembre 2016). La solution proposée étant cohérente avec les enjeux, les objectifs et les stratégies d'actions définies par la fiche action concernant la restauration écologique des Usses au droit de Contamine-Sarzin. Des ajustements et mesures complémentaires restent possibles.

Les objectifs généraux sont :

- Maintien du profil en long
- Favoriser la recharge sédimentaire
- Diversification des habitats aquatiques.

Le principe prédominant reste l'amélioration de la recharge sédimentaire latérale ou au sein des structures alluviales, de son transfert vers l'aval, qui apparaît défaillant actuellement, et de la diversification des faciès par le biais de travaux déclencheurs de modifications des caractéristiques hydrauliques tout le long du secteur, couplés à des mesures de gestion et accompagnement durant la prochaine décennie.

Les 5 grandes thématiques d'aménagements sont :

- <u>Le reméandrage</u>: il consiste à reconnecter le cours d'eau avec ses anciens bras secondaires de façon directe (à l'issue des travaux) ou indirecte (par érosion naturelle future), sachant que ces bras sont actuellement difficilement mobilisables. Les emprises des bras qu'on se propose de réactiver feront l'objet de terrassements et d'un défrichement préalable de la végétation.
- <u>La maîtrise des érosions</u>: le projet vise à redonner de la mobilité latérale au cours d'eau, il conviendra toutefois d'éviter de mettre en péril des espaces sensibles ainsi que de limiter la possibilité des Usses à retourner dans son lit actuel rectiligne. Pour ce faire, il est préconisé la mise en œuvre d'un perré en enrochements libres avec sabot anti-affouillement.
- <u>La remobilisation des structures alluviales</u>: il est préconisé de mener un travail de déblai-remblai afin de réinjecter ces volumes en bord de chenal vif et faciliter leur reprise à court terme.
- La diversification des habitats aquatiques: l'augmentation de la sinuosité du cours d'eau va "naturellement" modifier les conditions d'écoulement au sein du lit mineur et générer des faciès plus diversifiés ainsi que des milieux humides associés. Cette hétérogénéité des faciès d'écoulement demeure absente sur la zone de transit uniforme et rectiligne en partie basse de la zone de projet pour laquelle il apparaît difficile de terrasser un nouveau lit. La diversification des faciès sur les parties rectilignes sera menée, au sein du chenal préférentiel, par augmentation de la rugosité du lit. Ces éléments de rugosité seront mis en œuvre à partir de matériaux du lit (blocs, galets) ou importés et seront disposés de façon isolée ou groupée de façon à créer des obstacles ponctuels aux écoulements de moyennes eaux sous la forme d'épis, micro-seuils, rampes ou banquettes.

La gestion de la végétation: Le projet implique une gestion de la végétation aussi bien en phase travaux, qu'en accompagnement futur. La présence généralisée de la Renouée du Japon devra faire l'objet d'une attention particulière lors du défrichement des atterrissements et terrassements pleine masse. Au vu des coûts élevés d'évacuation et de traitement des terres contaminées, ainsi que du développement de la Renouée sur la zone de projet, les terres contaminées seront confinées, traitées par déblai et enfouissement sous le niveau du futur lit mineur avant le remblaiement de l'ancien lit.

2.2. PROJET PREVU EN PHASE PRE (DECEMBRE 2016)

2.2.1. Reméandrage

Le reméandrage des Usses proposé sur le secteur d'étude consistait à reconnecter le cours d'eau avec ses anciens bras secondaires de façon directe (à l'issue des travaux) ou indirecte (par érosion naturelle future), sachant que ces bras sont actuellement difficilement mobilisables.

Le tracé comprenait :

- La restauration de 2 méandres qui feront partie intégrante du tracé du lit mineur ;
- L'aménagement de 3 à 4 bras diachrones, c'est-à-dire mis en eau à compter de différents niveaux de crue :
 - 2 en lieu et place du lit actuel (CF méandres créés),
 - o 1 en rive gauche en lieu et place de l'emprise "carrière",
 - 1 en rive droite amont en sortie du méandre prononcé existant.
- La mise en eau plus précoce, par l'amont, du bras mort situé environ 80 m à l'amont du pont de Sarzin via une amorce par l'amont du méandre.

Ces travaux s'accompagnent d'opérations de défrichement. La surface à défricher avait été estimée à environ 13 000m². 1 500m² de terre agricole seraient également détruits pour la mise en place d'un des méandres.

Remarque:

Le projet de bras diachrone en rive gauche récupérant le point bas hydraulique de l'emprise de la "carrière" interceptait la partie aval du ruisseau des Chenêts, affluent rive gauche au sein duquel la présence d'écrevisses à pieds blancs a été relevée en 2003.

2.2.2. Maîtrise des érosions si besoin

L'objectif du projet vise principalement à redonner de la mobilité latérale au cours d'eau, il a néanmoins été convenu d'éviter de mettre en péril des espaces sensibles ainsi que de limiter la possibilité des Usses à retourner dans son lit actuel rectiligne.

Afin de maîtriser la poursuite du déplacement de la bande active vers la carrière, il avait été préconisé la mise en œuvre d'un perré en enrochements libres avec sabot anti-affouillement.

Et afin d'éviter la capture du lit actuel, qui deviendra ancien lit au droit des nouveaux méandres, un renforcement de la berge (gauche sur le premier basculement du lit, puis droite sur le second en direction de la parcelle agricole) avait été défini. Cette protection devait être constituée d'une solution mixte composée d'enrochements libres sur la partie basse (niveau crue annuelle) et de génie végétal en partie supérieure (lits de plants et plançons en première approche).



Figure 2: lits de plants et plançons sur berge de l'Oignin à Brion

2.2.3. Remobilisation des structures alluviales

Dans l'objectif de remobiliser les matériaux accumulés, il avait été préconisé de mener un travail de déblai-remblai afin de réinjecter ces volumes en bord de chenal vif et faciliter leur reprise à court terme à la faveur de prochaines hautes eaux. Cette opération serait menée dans un premier temps, au cours des travaux, sur les structures amont, mais nécessiterait sûrement des interventions futures inscrites au sein du plan de gestion, valant mesure d'accompagnement du projet.

La réouverture de bras diachrones nécessiterait également un travail de déblai-remblai notable. Les matériaux excédentaires extraits des déblais des bras pourraient être pour partie réinjectés par stockage longitudinal sur la moitié aval du tronçon aménagé pour lequel le tracé actuel du lit serait conservé.

2.2.4. Diversification des habitats aquatiques

L'hétérogénéité des faciès d'écoulement demeure absente sur la zone de transit uniforme et rectiligne sur la zone de projet.

La diversification des faciès sur les parties rectilignes serait menée, au sein du chenal préférentiel, par augmentation de la rugosité du lit.

2.2.5. **Gestion de la végétation**

Le projet implique une gestion de la végétation aussi bien en phase travaux, qu'en accompagnement futur.

La présence généralisée de la Renouée du Japon devra faire l'objet d'une attention particulière lors du défrichement des atterrissements et terrassements pleine masse.

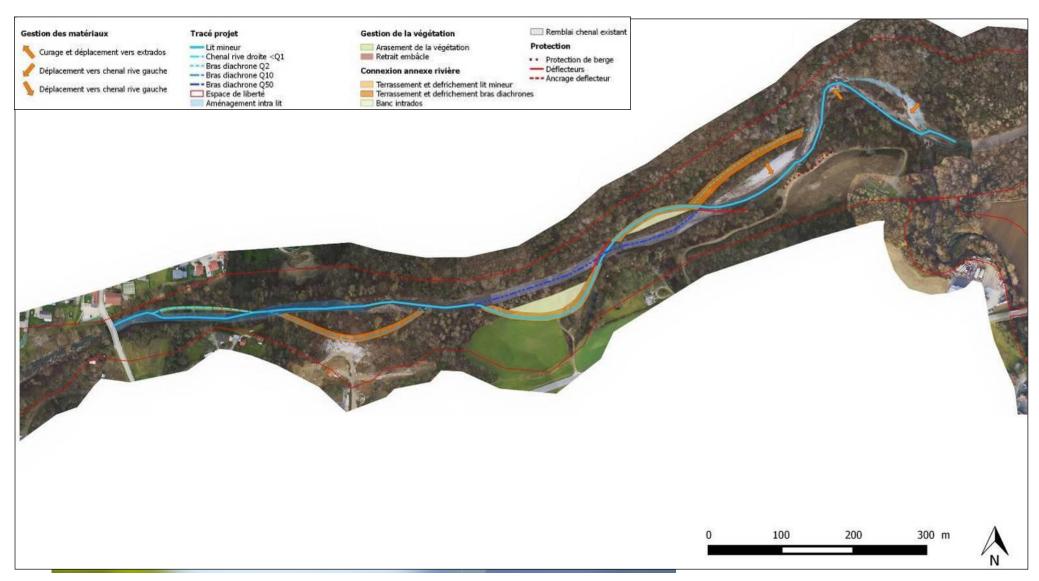


Figure 3 : Scénario proposé en phase PRE pour la restauration des Usses au niveau de la plaine de Contamine-Sarzin



2.3. PROJET ISSU DE LA PHASE AVP (SEPTEMBRE 2018)

Les aménagements de la phase AVP présentés par la suite ont été finalisés suite à la réunion du COPIL du 19/07/2018, et validé lors du COPIL du 11/09/2018. L'aménagement de la zone humide et la configuration des bras diachrones ont notamment été validés.

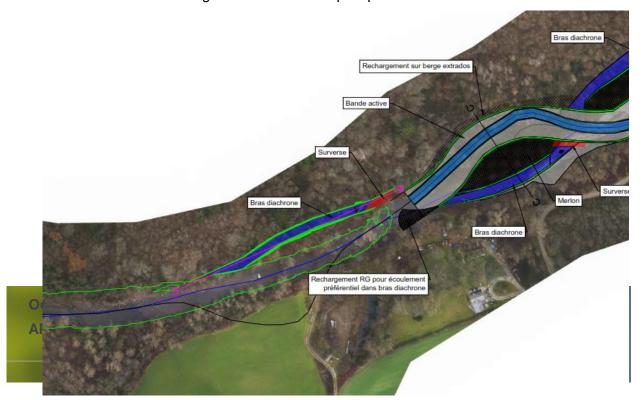
2.3.1. Reméandrage

Les modifications apportées entre la phase PRE et la phase AVP sont les suivantes :

Restauration de la bande active du lit reportée sur l'extrême amont du projet par réouverture d'espaces divagants et d'un bras diachrone historique aux abords de la confluence des Petites Usses.



Substitution du méandre intermédiaire au sein du contexte agricole par un bras diachrone à aménager en rive droite au plus près du versant.



Substitutions du bras au sein de l'actuelle carrière, initialement à faible fréquence de mise en eau, par l'aménagement d'une zone humide.



La diversification des habitats aquatiques, initialement prévue en amont du pont de Sarzin, est également déplacée et aura lieu en amont (cf figure ci-dessous)



Par rapport au projet de phase PRE, les éléments maintenus sont :

- La restauration de 1 méandre ;
- L'aménagement de 2 bras diachrones initiaux (secteur intermédiaire)
 - 1 en lieu et place du lit actuel (CF méandre créé),
 - 1 en rive droite amont en sortie du méandre prononcé existant.

L'opération de défrichement sera effectuée sur environ 15 100m².

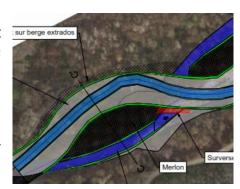
Remarque:

Le ruisseau des Chenêts, affluent rive gauche au sein duquel la présence d'écrevisses à pieds blancs a été relevée en 2003, ne sera plus impacté.

2.3.2. Maîtrise des érosions si besoin

Les protections de berge prévues initialement au droit de la zone de stockage de déchets, en rive gauche ont été supprimées.

Une seule surverse gardera la configuration initiale : solution mixte composée d'enrochements libres sur la partie basse et de génie végétal en partie supérieure. Elle se situe au droit de l'unique méandre à créer (surface rouge sur la figure ci-contre).



2.3.3.

2.3.4. Remobilisation des structures alluviales

Les merlons disposés entre le lit actif et les bras diachrones seront constitués de remblais principalement issus des phases de déblaiement pour l'ouverture des bras diachrones. Ces matériaux pourront ainsi être remobilisés en période de crue.

Sur du long terme, des travaux de déblais/remblais seront réalisés dans le but de réinjecter ces volumes en bord de chenal vif pour ainsi faciliter leur reprise à court terme.

2.3.5. Diversification des habitats aquatiques

L'espace défini pour la diversification des habitats aquatiques (en amont du pont de Sarzin) a été déplacé vers l'amont du site.

La création d'une zone humide au droit de l'actuelle carrière permet également de maintenir les enjeux écologiques du site tout en limitant l'impact sur la population d'écrevisses à pieds blancs observée sur le ruisseau du Chenêt.

2.3.6. **Gestion de la végétation**

La gestion de la Renouée n'a pas encore été définie concrètement (a priori enfouissement et substitution sous zone humide). Des replantations seront effectuées sur les berges, après travaux de restauration morphologique.

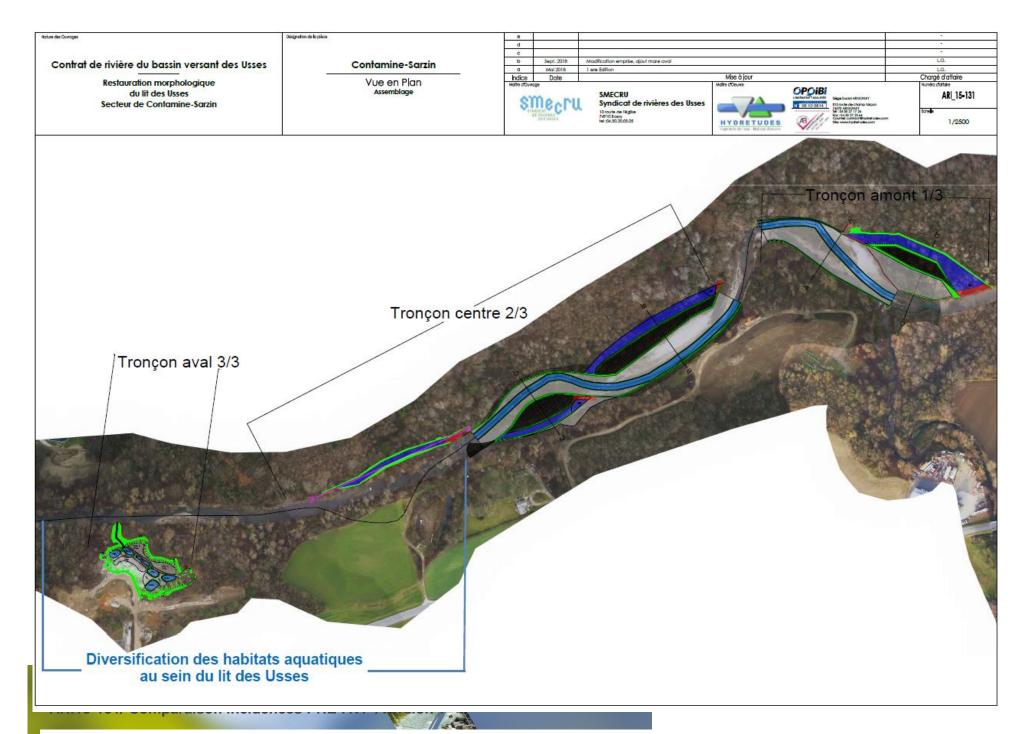


Figure 4 : Scénario proposé en phase AVP pour la restauration des Usses au niveau de la plaine de Contamine-Sarzin

2.4. SYNTHESE

	Phase PRE	Phase AVP
Surface de lit mineur impactée (ha)	~ 2,3	~ 2,5
Surface de Défrichement (m²)	13 000	15 000
Surface agricole impactée (m²)	1 500	0
Nombre de bras diachrones	4	4
Nombre de méandres	2	1
Volume déblai (m³)	16 000	9 000
Volume remblai (m³)	11 000	9 000
Emprises aménagements (ha)	2,3	4,3

A noter également que, suite à la phase AVP, plus aucune surface agricole ne sera impactée par le projet.

3. IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS

3.1. SURFACES IMPACTEES

Le tableau reprend, par habitats naturels présents au droit du site, les surfaces impactées selon l'étude préliminaire (PRE) et l'étude AVP.

Unbitat (FUNIC)	PRE (ha)	AVP (ha)		
Habitat (EUNIS)	(% d'impact)			
Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes (C1.23)	0 (-)	0,003 (0,06%)		
Eaux courantes de surface (C2)	0,79 (34,6%)	1,4 (32,6%)		
Banc de graviers nus des rivières (C3.62)	0,18 (7,9%)	0,4 (9,3%)		
Bas marais subatlantique à Carex et Juncus (D2.222)	0 (-)	0,002 (0,05%)		
Prairie améliorée sèche ou humides (E2.61)	0,15 (6,6%)	0 (-)		
Fourré médio-européen sur sols riches (F3.11)	0,06 (2,6%)	0,3 (7%)		
Formation riveraine d'arbustes invasifs (F9.35)	0,11 (4,8%)	0,04 (0,9%)		
Forêt galerie méditerranéenne à grand Salix (G1.11)	0,89 (39%)	1,9 (44,2%)		
Carrière (J3.2)	0,04 (%1,8%)	0,3 (7%)		
Décharge (J6.1)	0,06 (2,6%)	0,002 (0,05%)		

Dans les deux cas, on peut observer que les deux habitats les plus impactés, en termes de surfaces sont : la « Forêt galerie-méditerranéenne à grand *Salix* » et les « Eaux courantes de surface ». En effet, la reconfiguration du lit mineur des Usses va obligatoirement impacter le milieu naturel propre au cours d'eau. La réalisation des bras diachrones va nécessiter des travaux de déblais qui ont actuellement été colonisés par la végétation. Cela impactera donc la ripisylve, soit la Saulaie. La mise en place du bras diachrone au niveau de la confluence avec les Petites Usses est à l'origine de cette hausse surfacique sur la Saulaie.

L'emprise relative aux aménagements est nettement **plus importante** en phase AVP, car plus approfondie (4,3 ha contre 2,3 ha en phase PRE). Le métré phase PRE n'intégrait pas les espaces entre bras (merlons, bandes actives) qui seront néanmoins nécessairement retravailler.

De manière générale, on observe que suite à la phase AVP, les habitats étant plus impactés qu'en phase PRE sont :

- « Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes », « Basmarais subatlantique à Carex et Juncus » et « Carrière » dû à la mise en place de la zone humide,
- « Eaux courante de surface » du fait des aménagements au niveau de la confluence avec les Petites Usses,
- « Bancs de gravier nus des rivières » dû à la création de la bande active sur le secteur amont,
- « Fouré médio-europée sur sols riches » à cause des 2 bras diachrones créés en phase AVP.

L'habitat « Formation riveraine d'arbustes invasifs » est, quant à lui, moins impacté par le projet au stade AVP; Le risque de propagation des espèces végétales invasives (la Renouée essentiellement) n'est pourtant pas à exclure à cause de sa présence quasi systématique tout le long de la ripisylve.

A noter que le milieu agricole « Prairie améliorée sèche ou humide » n'est plus du tout touché de par la suppression d'un des méandres.

3.2. COMPARAISON DES INCIDENCES DES PROJETS

Selon les impacts identifiés lors du Diagnostic écologique, les modifications apportées au projet ainsi que les mesures ERC définies dans ce contexte, une comparaison entre les impacts définis en études préliminaires et ceux en phase AVP a été menée afin de déterminer si le projet issu de la phase AVP était plus ou moins impactant que celui des études préliminaires.

Impacts	PRE	AVP	Mesure ERC en phase AVP
Destruction ou détérioration		\checkmark	Création de zones humides (*)Diversification des habitats aquatiques
d'habitat naturel ou habitat d'espèces	Ø	X	 Suppression des impacts sur les milieux agricoles Suppression des impacts potentiels sur les populations d'Ecrevisses à pieds blancs au ruisseau du Chenêt
Destruction ou perturbation d'espèces	V	Ø	 Réalisation des travaux en dehors des périodes sensibles Evitement des huttes à castor Mise en place de nichoirs pour le Martin pêcheur Mise en place de nichoir pour l'avifaune Mise en place de nichoirs pour les chiroptères
Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales			- Maintien des arbres favorables au Lucane cerf-volant

(*) mesures et/ou impacts ERC en plus ou en moins que dans la phase PRE

On observe ainsi que, par rapport au projet prévu au moment des études Préliminaires, les impacts sur l'environnement sont relativement similaires. Le milieu agricole n'est plus impacté ainsi que les populations d'Ecrevisses à pieds blancs ; a contrario, deux habitats « humides » sont impactés par la création de la zone humide dont l'objectif est d'apporter un gain écologique et une pérennisation à ces milieux. L'impact de l'AVP par rapport aux Etudes préliminaires est donc peu significatif, voire positif.

4. CONCLUSION GENERALE

Entre la phase PRE et la phase AVP, les impacts sont sensiblement les mêmes. Ils seront un peu plus importants en AVP du fait d'emprises aménagements plus importantes. Les mesures ERC seront notamment adaptées au projet.

L'emprise des aménagements étant plus importante (4,3 ha), il est donc normal que la surface des habitats impactés soit plus importante.

En phase AVP, la mise en place de la bande active et du bras diachrone au niveau de la confluence avec les Petites Usses expliquent les impacts plus importants sur les habitats « Forêt galerie-méditerranéenne à grand *Salix* » et « Eaux courantes de surface ».

La création de la zone humide au droit de la carrière impacte non seulement l'habitat « Carrière » mais également deux habitats humides « Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes » et « Bas marais subatlantique à Carex et Juncus » sur une faible surface. Ces habitats sont issus de dépressions qui se mettent en eau en période de haute eau par remontée de nappe. L'étendue de ces milieux humides est fortement contrainte par l'activité de carrière. La création d'une véritable zone humide au droit de ce site assure ainsi une pérennité en termes de maintien de milieu humide et permettra le développement dans l'espace des micro-habitats présents actuellement.

Par ailleurs, le projet défini au stade AVP permet de préserver les populations d'Ecrevisses à pieds blancs du ruisseau du ruisseau du Chenêt.



<u>Siège social – Centre technique principal</u>

815, route de Champ Farçon 74 370 ARGONAY

> Tél: 04.50.27.17.26 Fax: 04.50.27.25.64

contact@hydretudes.com

Agence Alpes du Nord	Agence Alpes du Sud	Agence Dauphiné-Provence	Agence Grand Sud-Pyrénées	Agence Océan Indien
Alpespaces	Bât 2 – Résidence du Forest d'entrais	9, rue Praneuf	Immeuble Sud América	« Les Kréolis »
50, Voie Albert Einstein	25, rue du Forest d'entrais	26 100 ROMANS SUR ISERE	20, bd. de Thibaud	8-10, rue Axel Dorseuil
73 118 FRANCIN	05 000 GAP		31 100 TOULOUSE	97 410 SAINT PIERRE
Tél : 04.79.96.14.57	Tél : 04.92.21.97.26	Tél : 04.75.45.30.57.	Tél : 05.62.14.07.43	Tél : 02.62.96.82.45
Fax: 04.70.33.01.63	Fax: 04.92.21.87.83	Fax: 04.75.45.30.57	Fax: 05.62.14.08.95	Fax: 02.62.32.69.05
contact-savoje@hvdretudes.com	contact-gan@hydretudes.com	contact-romans@hvdretudes.com	contact_toulouse@hydretudes.com	contact-reunion@hydretudes.com